

INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE



**RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION
ET DE L'HABITATION DE 1998
RGPH-98**

Volume IV : ANALYSE DES RESULTATS

Tome 13:
URBANISATION

*Benjamin ZANOU
Démographe, ENSEA*

YEO Dossina, Statisticien

Abidjan, Juillet 2001

SOMMAIRE

INDEXES DES SIGLES ET ABREVIATIONS	2
A V A N T - P R O P O S	3
INTRODUCTION	4
CONCEPTS ET DEFINITIONS.....	5
1.1-VILLE – CENTRE URBAIN	5
1.1.1-Définitions des dictionnaires.....	5
1.1.2-Définitions retenues par certains pays africains.....	5
1.1.3-Définitions retenues en Côte-d'Ivoire	7
1.2-CROISSANCE URBAINE.....	9
1.3-TAUX D'URBANISATION	9
CHAPITRE 2 : VILLES ET POPULATION URBAINE	12
2.1-HISTORIQUE DE L'URBANISATION EN CÔTE-D'IVOIRE	12
2.1.1-La phase pré-coloniale.....	12
2.1.2-La phase coloniale	12
2.1.3-La phase post-coloniale	12
2.2 - LES MANIFESTATIONS DE L'URBANISATION.....	13
2.2.1- Ampleur du phénomène urbain	13
2.2.2-Une urbanisation inégalement répartie	13
2.2.3-La macrocéphalie d'Abidjan.....	22
2.2.4 - Les migrations comme moteur de la croissance urbaine	25
CHAPITRE 3: CROISSANCE URBAINE ENTRE 1988 ET 1998	27
3.1-CROISSANCE DES VILLES	27
3.1.1 -Villes à croissance forte	27
3.1.2 -Villes à croissance moyenne	28
3.1.3 -Villes à croissance faible	28
3.1.4 -Villes à croissance négative	28
3.2 -CROISSANCE URBAINE DES DEPARTEMENTS	29
3.2.1 -Départements à forts taux de croissance	29
3.2.2 -Départements à croissance moyenne	30
3.2.3 -Départements à croissance faible	30
3.3 -CROISSANCE URBAINE DES REGIONS.....	31
3.3.1-Régions à croissance forte	31
3.3.2 -Régions à croissance moyenne.....	31
3.3.3 -Région à croissance faible	32
CHAPITRE 4 : NOMBRE ET TAILLE DES VILLES	36
4.1-GRANDES VILLES.....	36
4.2-VILLES MOYENNES	37
4.3-VILLES INTERMEDIAIRES	37
4.4-PETITES VILLES.....	38
4.5-DISTRIBUTION SPATIALE DES VILLES.....	38
CHAPITRE 5: EVOLUTION DE L'URBANISATION ENTRE 1988 ET 1998	41
5.1-NIVEAU NATIONAL	41
5.2-NIVEAU REGIONAL	41
5.3-NIVEAU DEPARTEMENTAL	44
CONCLUSION.....	47
BIBLIOGRAPHIE	49
LISTE DES TABLEAUX ET CARTES.....	50
ANNEXES	49

INDEXES DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ARSO	: Autorité pour la Région du Sud-Ouest
EIMU	: Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation
REMUAO	: Réseau d'Enquêtes sur les migrations et l'urbanisation en Afrique de l'ouest
RGP-75	: Recensement Général de la Population de 1975
RGPH-88	: Recensement Général de la Population et de l'Habit de 1988
RGPH-98	: Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1998

AVANT PROPOS

En 1975, la Côte d'Ivoire inaugurait véritablement l'ère des recensements démographiques avec la réalisation de son premier recensement général de la population du 12 avril au 15 mai 1975. En 1986, en publiant le décret n°86-389 du 4 juin 1986 portant institution et organisation du recensement décennal de la population et de l'habitat, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire s'est résolument orienté dans la politique d'organisation régulière des recensements démographiques avec la réalisation en mars 1988, du deuxième recensement général de la population et de l'habitat. Cette volonté gouvernementale, à disposer de données socio-démographiques fiables et actualisées pour une meilleure prise en compte de la variable population dans la planification du développement de la nation, a été confirmée en 1997 par le décret n°97-683 du 3 décembre 1997, qui apporte des éléments nouveaux dans la structuration des organes du recensement notamment la création du Comité de Pilotage et de Suivi du Recensement doté en son sein d'un Bureau Technique Permanent du Recensement (BTPR), spécifiquement responsable de l'exécution des tâches techniques que nécessite le recensement.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de Côte d'Ivoire de 1998 (RGPH-98), troisième opération statistique du genre exécutée dans le pays, s'inscrit parfaitement dans cette logique ; il a été réalisé du 21 novembre au 20 décembre 1998 sur toute l'étendue du territoire national. Par rapport aux précédentes opérations, le questionnaire du recensement général de la population et de l'habitation de 1998 a été enrichi par l'insertion des questions relatives aux personnes handicapées physiques, à la formation professionnelle, aux conditions de vie des populations et à la mortalité au cours des douze derniers mois. En ce qui concerne l'analyse des données, 12 thèmes d'étude prioritaires ont été définis et, pour chacun d'eux, un plan d'analyse a été élaboré par des cadres nationaux bien avant la réalisation du dénombrement.

Le plan de publication des résultats du RGPH-98 adopté par le BTPR prévoit la production de ces résultats en 5 volumes articulés comme il suit:

Volume I : **Rapport général du recensement**

- Tome 1 : Méthodologie générale
- Tome 2 : Bilan de la collecte des données
- Tome 3 : Bilan de l'exploitation des données
- Tome 4 : Rapport de l'enquête post-censitaire de couverture
- Tome 5 : Rapport financier

Volume II : **Données statistiques**

- Tome 1 : Résultats par sexe et âge par région, département et milieu d'habitat
- Tome 2 : Résultats par sexe et âge par sous-préfecture et milieu d'habitat
- Tome 3 : Ethnie, nationalité, religion
- Tome 4 : Alphabétisation, instruction, fréquentation scolaire
- Tome 5 : Activités économiques
- Tome 6 : Nuptialité, fécondité, mortalité
- Tome 7 : Ménages
- Tome 8 : Conditions de vie des populations

Volume III : **Données socio-démographiques et économiques des localités**

- Tome 1 : Population des localités
- Tome 2 : Equipements socio-économiques des localités
- Tome 3 : Fiches monographiques des localités

Volume IV : Analyse des résultats

- Tome 1 : Etat et structures de la population
- Tome 2 : Migration urbanisation
- Tome 3 : Fécondité
- Tome 4 : Mortalité
- Tome 5 : Etat matrimonial, nuptialité
- Tome 6 : Alphabétisation, instruction, fréquentation scolaire
- Tome 7 : Activités économiques
- Tome 8 : Situation socio-économique de la femme
- Tome 9 : Situation socio-économique des enfants et des jeunes
- Tome 10 : Situation socio-économique des handicapées physiques
- Tome 11 : Situation socio-économique des personnes âgées
- Tome 12 : Caractéristiques des ménages et conditions de vie des populations

Volume V : Situation démographique nationale

- Tome 1 : Indicateurs démographiques et sociaux en 1998
- Tome 2 : Synthèse des principaux résultats du RGPH-98
- Tome 3 : Perspectives démographiques
- Tome 4 : Atlas des principaux résultats

Pour satisfaire les besoins en informations socio-démographiques du plus grand nombre possible d'utilisateurs, ces différentes publications des résultats du RGPH-98 qui couvrent l'éventail des résultats attendus, seront diffusés sur des supports très variés : brochures, cd-rom, Internet, etc.

La réussite du RGPH-98 a été le fruit d'une coopération efficace entre le Gouvernement d'une part, le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), la Banque Mondiale, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et la Coopération Française d'autre part, au plan international. Puisse le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), la Banque Mondiale, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et la Coopération Française trouver ici l'expression de notre profonde gratitude pour le soutien financier, matériel et technique qu'ils ont apporté pour garantir le succès de l'opération.

Au plan national, le succès du dénombrement a été rendu possible grâce à la collaboration étroite et fructueuse des autorités préfectorales, sous-préfectorales, municipales, traditionnelles qui n'ont ménagé aucun effort pour mobiliser les populations et pour apporter un soutien logistique conséquent aux équipes de recensement. A toutes ces autorités et à la population de Côte d'Ivoire, nous adressons nos vifs remerciements.

Nos plus vifs remerciements s'adressent enfin au Gouvernement de la Côte d'Ivoire qui, par la Déclaration de Politique Nationale de la Population adoptée en mars 1997, visant principalement l'amélioration du niveau de vie et du bien être des populations dans la perspective d'un développement humain durable, a inscrit en bonne place l'organisation décennale des recensements démographiques dans la stratégie en matière de population et développement, et surtout a fourni les moyens nécessaires à l'exécution satisfaisante de cette opération.

Le Directeur Général de l'INS

BA IBRAHIMA

INTRODUCTION

Avant d'arriver à une définition du phénomène étudié, qu'il nous soit permis d'utiliser tantôt le terme ville, tantôt celui de centre urbain, qui pour nous, représentent la même notion. S'il s'avère qu'en matière de l'urbanisation, les données disponibles sur la Côte-d'Ivoire ne permettent pas de remonter loin dans le temps, il n'est pas moins vrai que les différentes opérations démographiques menées depuis le début des années 1960 et même au-delà, sont des bases à partir desquelles l'on peut caractériser le phénomène.

Une première mesure directe a été faite à partir des données du recensement général de la population de 1975 qui affichent une population urbaine de 2 146 293 habitants, soit 32 % de la population totale. Dix ans plus tôt, on estimait les citadins à 970 000 habitants, ce qui représentait près de 25 % de l'ensemble de la population. Plus tard, le recensement général de la population de 1988 dénombrait 4 418 028 personnes vivant dans des agglomérations considérées comme villes. A cette période, les citadins représentaient 40,8 % des résidents. En 1998, avec les données du recensement général de la population, le nombre de citadins est passé 6 529 138 personnes soit 42,5 % des résidents.

Au cours de ces différentes périodes, la population urbaine s'est accrue en moyenne de 8,3 % entre 1965 et 1975, 5,4 % entre 1975 et 1988 et 3,8 % entre 1988 et 1998. La première observation que suscite ces informations est que la croissance urbaine qui était assez forte au début des années 1960 a diminué de moitié en une trentaine d'années. Cette diminution a été amorcée probablement dès le début des années 1980. La deuxième observation est que cette évolution de la croissance urbaine, est concomitante à l'évolution des migrations. En effet, il a été observé par ailleurs que les migrations étaient importantes au cours des années 1960 et 1970 et qu'elles ont connu un fléchissement à partir de 1980 pour raison de crise économique. Ainsi donc, l'urbanisation en Côte-d'Ivoire s'est nourrit des migrations, aussi bien internes qu'internationales et a évolué au rythme de celles-ci.

Pris séparément ou ensemble, les phénomènes migration et l'urbanisation sont des traits saillants de la démographie ivoirienne et ne peuvent manquer d'avoir des conséquences sur les plans et programmes de développement économique social et culturel. C'est pourquoi, sans qu'il ne soit assigné au départ au recensement d'étudier particulièrement l'urbanisation, les organisateurs, au vu des résultats, ont jugé bon de lui consacrer un volume en la séparant des migrations auxquelles il a été consacré également un volume.

Cette étude poursuit trois objectifs :

- il s'agit d'abord d'exploiter au mieux, les données du recensement général de la population qui se rapportent à l'urbanisation ;
- ensuite, présenter l'évolution du phénomène urbain dans un passé récent à partir des taux d'accroissement, afin de permettre aux décideurs ainsi qu'à d'autres utilisateurs d'avoir à leur portée des données chiffrées ;
- enfin, examiner la répartition régionale des villes en liaison avec les flux, les migrations et la dynamique économique et opérer une classification des villes par taille en population en vue de connaître le poids de chaque catégorie de villes dans l'armature urbaine.

CHAPITRE 1 :

CONCEPTS ET DEFINITIONS

Pour la compréhension du lecteur, un certain nombre de concepts méritent d'être définis. Au nombre de ces concepts figurent : la ville, l'urbain, la croissance urbaine, taux d'urbanisation, etc.

1.1-VILLE – CENTRE URBAIN

La notion de ville n'étant pas claire et univoque, nous passons en revue quelques définitions avant d'énoncer celle retenue dans le cadre du recensement général de la population de 1998. Signalons que dans la plupart du temps, la définition de la ville recoupe celle de l'urbain ; de ce fait, la même définition sera applicable aux deux concepts.

1.1.1-Définitions des dictionnaires

Le dictionnaire démographique multilingue des Nations Unies définit la ville comme « une commune dans la vie de laquelle les activités agricoles ne jouent pas un rôle essentiel. Ce critère appliqué non plus aux communes, mais aux agglomérations, permet d'établir une distinction entre agglomérations rurales et agglomérations urbaines.

Quant au dictionnaire Petit Robert, il définit la ville comme suit : « un milieu géographique et social formé par la réunion organique et relativement considérable de constructions et dont les habitants travaillent pour la plupart, à l'intérieur de l'agglomération, au commerce, à l'industrie, à l'administration ».

Les définitions des dictionnaires privilégient le critère économique et s'accordent sur le fait que la plupart des habitants de la ville travaillent à l'intérieur de celle-ci essentiellement dans des secteurs non-agricoles. Elles auraient été moins restrictives si elles ne prenaient en compte que la population active alors qu'elles considèrent la plupart des habitants. Ce critère minimise le nombre de villes de l'Afrique Noire par le fait que, dans cette partie du continent, une proportion non négligeable des citadins ont des activités agricoles. Par contre, il permet d'accepter au rang de ville, tous les chantiers de sciage de bois implantés en Côte-d'Ivoire à côté des villages de moins de 1.000 habitants dont une grande majorité travaille soit dans la scierie, soit dans le commerce (Zanou, 1983).

En plus des deux précédentes définitions, nous en donnons d'autres qui sont celles des pays africains qui vivent les mêmes problèmes de concepts que la Côte-d'Ivoire et qui les ont résolus à leur façon lors des opérations démographiques.

1.1.2-Définitions retenues par certains pays africains

Les définitions qui suivent sont empruntées à « Croissance urbaine en Côte-d'Ivoire : cas des villes de l'intérieur ».

En Algérie, le secteur urbain au recensement de 1977 comprend :

- les quatre plus grandes villes du pays (Alger, Oran, Constantine, Annalia) ;

- les agglomérations urbaines qui ont plus de 1 000 actifs non agricoles, représentant au moins 75% des actifs totaux de la population ;
- les agglomérations sub-urbaines qui sont soit des extensions des zones de résidence, soit des zones qui englobent des activités de la ville voisine ;
- les agglomérations semi-urbaines, ce sont des agglomérations dont une partie des actifs est à prédominance urbaine ; (moins de 75% des actifs sont des actifs non agricoles) ;
- les agglomérations semi-urbaines potentielles : ce sont des agglomérations qui du fait des projets de développement en cours ou prévus, vont acquérir un statut urbain certain.

Le secteur urbain du Cameroun au recensement général de la population de 1976 est formé par l'ensemble des chefs-lieux administratifs (province, département, arrondissement, district) auxquels on a ajouté quelques agglomérations abritant une population d'au moins 5 000 habitants et comportant des équipements de caractère urbain (hôpital, gare, collège...).

La population urbaine est définie comme étant celle des neuf chefs-lieux de régions ou préfectures dont l'effectif estimé de chacune était supérieur à celui de la plus petite préfecture. Trois seulement de ces villes dépassent 10 000 habitants. C'était la définition retenue par le Gabon au recensement de 1970.

En 1975, la zone urbaine de la Haute-Volta (Burkina Faso actuellement) comprend cinq villes ayant soit une activité industrielle (Ouagadougou, Bobo-dioulasso, Koudougou, Banfora) soit une population estimée à plus de 25 000 habitants (Bobo-dioulasso, Koudougou, Ouahigouya).

La zone semi-urbaine compte 13 localités qui sont toutes des chefs-lieux de département ou de Sous-Préfecture d'au moins 10 000 habitants.

Enfin, à Madagascar, la commune urbaine compte au moins 4 000 habitants, un plan d'urbanisation y a été réalisé ou est en cours de réalisation (en 1975). C'est souvent un centre administratif possédant une infrastructure scolaire, sanitaire assez importante et une activité commerciale assez développée.

Ces définitions qui, dans l'ensemble sont complémentaires, peuvent être classées suivant leur critère dominant. Certaines d'entre elles ont privilégié le critère économique, c'est le cas des définitions des dictionnaires et en partie celle retenue en Côte-d'Ivoire en 1975. D'autres, le critère administratif, comme au Cameroun et au Gabon où tout chef-lieu de circonscription est une ville, qu'il soit grand ou petit, agricole ou industriel. C'est l'un des critères les plus utilisés en Afrique Noire où la notion de ville date de la colonisation et quelle est calquée sur les centres administratifs. D'autres enfin, ont privilégié le critère démographique. Définir la ville sur la base d'un tel critère revient à fixer un seuil minimum démographique à partir duquel on peut décider qu'une localité rentre dans la catégorie des centres urbains.

Aucun de ces critères ne peut à lui seul suffire pour définir la ville. En effet, comme nous le mentionnons plus haut, le critère économique peut conduire parfois à retenir des chantiers de bois installés dans des villages de moins de 1 000 habitants comme des villes (cas de la Côte-d'Ivoire). C'est également pareil pour le critère administratif qui conduit parfois à des aberrations : certains chefs-lieux de circonscription sont démunis de tout équipement social, (si ce n'est qu'une école primaire) et de toute entreprise industrielle.

Quant au critère taille de la localité bien qu'il soit plus pratique à saisir, n'est pas suffisant pour définir la ville parce que si on la fixe assez bas, (entre 5 000 et 10 000 habitants) de gros villages rentreraient dans le cercle des villes ; par contre si le seuil est trop élevé (10 000 habitants) certaines localités remplissant d'autres critères en seraient exclues.

Pour ces différentes raisons, il serait souhaitable que la définition des centres urbains tienne à la fois compte non seulement des trois critères suscités, mais d'autres critères comme : équipements sociaux, le rôle de pôle d'attraction sur un espace rural etc.

1.1.3-Définitions retenues en Côte-d'Ivoire

Le recensement général de la population de 1975 étant une référence en matière de définition de l'urbain en Côte-d'Ivoire, nous considérons dans cette section deux périodes : avant 1975 et après 1975.

Définitions du milieu urbain avant 1975

Les définitions qui suivent sont empruntées à « Table ronde sur la définition de la ville en Côte-d'Ivoire ».

Avant 1950, la plupart des recensements administratifs ne donnaient aucun renseignement sur la définition de la ville mais certaines localités étaient identifiées sous le terme changeant de « centres urbains », de « principaux centres », « de principales agglomérations » ou de « principales villes ». C'est en 1955, dans le « Répertoire des localités de la Côte-d'Ivoire » dressé par le pouvoir colonial, que le critère administratif a été utilisé pour la première fois pour distinguer les villes des localités rurales. Toutes les agglomérations ayant une fonction administrative (chef de cercle, chef-lieu de subdivision etc.) ont été qualifiées de villes à l'exception de deux d'entre elles : Touba et Toulepleu.

En 1960, le recensement opéré par la Direction de la Statistique, utilise, le critère de taille pour distinguer les localités urbaines des localités rurales. Ainsi, toutes les localités de moins de 5.000 habitants sont qualifiées de « villages » tandis que celles de plus de 5.000 habitants constituent les « villes ».

Entre 1964 et 1965, les enquêtes régionales qui ont couvert le pays et qui ont été menées dans le cadre de la préparation du premier Plan Quinquennal de la Côte-d'Ivoire combinent à la fois le critère de taille et le critère administratif pour classer les localités urbaines et rurales. Ainsi, tous les chefs-lieux de Sous-Préfecture, quelle que soit leur taille, ont été considérées comme villes. De même, toutes les localités de 5.000 habitants et plus ont été désignées comme villes. Jusqu'à cette date, les définitions et les seuils retenus n'ont reposé sur aucune étude scientifique préalable mais sur des choix à priori.

En 1968, la nécessité d'une définition reposant sur une appréciation plus objective et correcte de la notion de ville s'est faite sentir. L'IRD (ex ORSTOM) et l'Institut de Géographie Tropicale (IGT), dans le cadre de l'élaboration de l'Atlas de Côte-d'Ivoire ont cherché à savoir à partir de quel seuil démographique et de quel niveau d'équipement, un bourg rural passe au rang de petite ville. La méthode utilisée a consisté à dresser une liste de 26 indicateurs qui caractérisent le milieu urbain et à les appliquer aux différentes localités pour déterminer les villes. Le résultat a permis de dresser une liste de 65 localités pouvant être classées comme villes.

Définitions du milieu urbain à partir de 1975

A la veille du recensement général de la population de 1975, une équipe pluridisciplinaire a défini la ville comme suit :

« sont considérées comme agglomérations urbaines, les agglomérations de plus de 10 000 habitants, ainsi que celles ayant entre 4 000 et 10 000 habitants mais comprenant plus de 50% de chefs de ménage ayant une activité non agricole ». L'application de cette définition a amené les organisateurs du recensement à rajouter deux centres administratifs de moins de 4000 habitants (Grand Lahou et Dabakala) et à retrancher une localité de 11 000 habitants (Bonon) qui était un regroupement de villages.

Cette définition dans laquelle le critère taille semble prépondérant, prend en compte également les critères économiques et administratifs ; puisque d'une part au-dessus de la taille déterminée on a éliminé une agglomération qui n'est ni un centre administratif, ni une localité où plus de 50% des chefs de ménage ont une activité non agricole ; d'autre part, en dessous des 10.000 habitants des centres ont été retenus parce qu'ils remplissent le critère économique. De toutes les façons, la définition est adaptée au contexte ivoirien puisque la combinaison des critères a permis d'éliminer les chefs-lieux dépourvus de tout équipement à caractère social.

La même définition a été appliquée au recensement général de la population de 1988, et le nombre de villes est passé de 67 à 89, alors que la population urbaine qui était de 2 146 293 habitants a atteint 4 418 028 personnes. Il faut cependant signaler que l'application de la définition de 1975 a été faite à priori et non à posteriori comme cela se devait. En effet, une bonne application de la définition suppose qu'on applique les critères retenus à chaque localité pour savoir si elle remplit ou non les conditions. Tel n'avait pas été le cas en 1988 où on s'est contenté de rajouter aux villes retenues en 1975, les localités qui ont été promues au rang de chef- lieu de département entre les deux recensements. Cette insuffisance a été rattrapée en 1998, au moment où on cherchait à redéfinir la ville pour les besoins du prochain recensement.

A la veille du recensement général de la population de 1998, il a été recommandé à l'INS d'organiser une table ronde sur la définition de la ville, de l'urbain et de l'urbanisation afin de définir des critères qui répondent mieux aux besoins de l'heure.

Cette réunion a été organisée et l'exercice a consisté à examiner les critères qui interviennent dans la définition de la ville, à savoir :

- la population totale ;
- le nombre de personnes actives dans la localité ;
- le nombre de chefs de ménage actifs ;
- le pourcentage de chefs de ménage ayant une activité non agricole.

Suite à cet exercice, le milieu urbain se définit comme suit :

- tous les chefs-lieux de département ;
- tous les chefs-lieux de sous-préfecture de 10 000 habitants et plus ;
- tous les chefs-lieux de sous-préfecture ayant une population comprise entre 4 000 et 10 000 habitants et dont plus de 50 % des chefs de ménage ont une activité non agricole .

Par ailleurs, seront considérées comme agglomérations semi-urbaines :

- tous les chefs-lieux de sous-préfecture ayant une population de 4 000 habitants ;

- tous les chefs-lieux de sous-préfecture ayant une population comprise entre 4 000 et 9 999 habitants et dont le pourcentage des chefs de ménage qui ont une activité non agricole est compris entre 25 et 50%.

Toute localité ne remplissant aucun des critères ci-dessus énumérés sera considérée comme une localité rurale.

L'un des objectifs de la réunion était de définir le milieu urbain de manière à établir une classification des localités urbaines de Côte-d'Ivoire en 6 grandes catégories :

- métropole (Abidjan) ;
- grandes villes (taille supérieure ou égale à 100 000 habitants) ;
- villes moyennes (taille comprise entre 50 000 et 99 999 habitants) ;
- villes intermédiaires (taille comprise entre 25 000 et 49 999 habitants) ;
- petites villes (10 000 à de 24 999 habitants) ;
- localités semi-urbaines (taille comprise entre 4 000 et 9 999 habitants) ;
- tous les chefs-lieux de département ;
- tous les chefs-lieux de Sous-Préfecture de 10 000 habitants et plus.

1.2-CROISSANCE URBAINE

La croissance urbaine c'est aussi bien l'accroissement démographique des villes, l'extension spatiale des villes, que la multiplication dans le temps et dans l'espace du nombre des villes. Chaque fois que l'un de ces trois critères se vérifie, on parlera de la croissance urbaine.

1.3-TAUX D'URBANISATION

C'est le rapport entre la population vivant dans les localités considérées comme villes et la population totale du pays, de la région ou du département selon le cas.

CHAPITRE 2 :

VILLES ET POPULATION URBAINE

2.1-HISTORIQUE DE L'URBANISATION EN CÔTE-D'IVOIRE

Contrairement à certains pays de la sous-région, où le phénomène urbain est ancien, celui de la Côte-d'Ivoire est récent. Le pays n'a pas connu tout le long de son histoire, les grands ensembles politiques et les grands courants commerciaux qui favorisent la création des villes (ZANOUE, 1983). Ce retard va être très vite rattrapé grâce à son développement économique rapide à partir de son accession à l'indépendance. Néanmoins, le processus d'urbanisation du pays peut être subdivisé en trois grandes phases :

- la phase pré-coloniale ;
- la phase coloniale ;
- la phase post-coloniale.

2.1.1-La phase pré-coloniale

Cette phase marque le début de la création des cités marchandes du 16^{ème} au 18^{ème} siècle tout le long des routes commerciales reliant le sudan au Nord, au sud forestier. Certaines de ces villes de part leur position ont pris de l'importance dans le cadre des échanges commerciaux telles que Odiénné, Toubala et Kong.

En fait, ces villes n'étaient que de gros bourgs ruraux, et c'est à la phase coloniale que va émerger une autre nouvelle génération de villes.

2.1.2-La phase coloniale

Les années de la colonisation ont joué un rôle déterminant sur l'évolution de la croissance urbaine et la création des villes en Côte-d'Ivoire. En effet, l'arrivée des commerçants européens a permis la création de certains centres urbains sur la côte comme Grand-Bassam, Assinie, etc. Ces villes qui ont été de véritables centres stratégiques et commerciaux, servaient de relais entre la métropole et les postes militaires installés dans certains villages à l'intérieur du pays pour l'évacuation des produits de traite. Mais jusqu'ici, ces centres n'étaient que des pseudo villes, car, il n'existait que trois centres de plus de 5000 habitants (DUREAU, 1985) en 1921. C'est sur cette armature que va naître le mouvement généralisé de l'urbanisation de la Côte- d'ivoire après l'indépendance.

2.1.3-La phase post-coloniale

Cette phase est caractérisée par une explosion urbaine au regard de la croissance urbaine très accélérée. Cette urbanisation galopante est une action volontariste de la part des gouvernants. L'objectif était de favoriser la mise en place d'infrastructures administratives pour l'encadrement politique et économique de la population. Ainsi, plusieurs centres ont été érigés en chefs-lieux de départements. Le nombre de départements est passé de 4 en 1961 à 58 en 2000 en passant par 24 en 1969 et 50 en 1986. L'aménagement de centres importants pour accueillir les fêtes tournantes de l'indépendance et la construction des villes de Yamoussoukro et de San Pédro rentrent dans cette politique.

Si nous considérons les centres de plus de 5 000 habitants comme des villes, nous dirons que la population urbaine a évolué très lentement de 1921 à 1955 passant de 0,8% à 11,4% de la population totale. Ce n'est qu'à partir de 1955 qu'on a assisté à une augmentation spectaculaire de la population urbaine qui est passée de 11,4% à 46,0% de la population totale en 33 ans.

La croissance de la population urbaine s'est faite également avec la multiplication du nombre de villes. En effet, seulement six localités étaient considérées comme villes entre 1945 et 1955. Dix ans plus tard, ce nombre est passé à 30 (INS,1992), puis à 89 villes en 1988 pour l'ensemble du pays. Aujourd'hui (1998), on estime à 127, le nombre de centres urbains pour une population de 6 529 138. Les localités de plus de 5000 habitants abritent quant à elles, 6.660 945 personnes.

Tableau 2.1 : Population des localités de plus de 5000 habitants de 1921 à 1998

Date	Population des localités	% par rapport à la population totale	Population totale
1921	13 000	0,8	1 532 000
1926	33 000	1,9	1 725 000
1936	55 000	2,8	1 931 000
1945	115 000	5,4	2 118 000
1955	296 000	11,4	2 600 000
1965	893 000	22,3	4 000 000
1975	2 349 815	35,0	6 709 600
1988	4 972 450	46,0	10 815 694
1998	6 660 945	43,3	15 366 672

Sources : F. Dureau, RGP-75, RGPH-88, RGPH-98

2.2-LES MANIFESTATIONS DE L'URBANISATION

2.2.1-Ampleur du phénomène urbain

En quelques années, la Côte-d'Ivoire est passée d'une situation d'urbanisation embryonnaire à une situation d'urbanisation explosive et remarquable. L'augmentation du nombre de villes ainsi que leur croissance démographique sont les deux facteurs essentiels de cette expansion rapide.

Tableau 2.2 : Evolution du taux d'urbanisation

Année	Population urbaine	Taux d'urbanisation	Taux d'accroissement
1921	32 000	2,1	-
1932	50 000	2,9	4,1
1948	186 000	8,9	8,5
1955	330 000	12,9	8,5
1958	493 800	15,4	14,3
1965	980 000	24,5	10,3
1975	2 146 293	32,0	8,2
1988	4 220 535	39,0	5,5
1998	6 529 138	42,5	4,1

Parti d'un taux d'urbanisation de 2,1% en 1921 avec 32 000 personnes dans les villes, le pays s'est retrouvé en 1955 avec une population urbaine 10 fois supérieure à celle de 1921. Le taux d'urbanisation en cette année là était de 12,9% avec une forte croissance annuelle moyenne de 8,5%. Notons que la proportion de citoyens par rapport à la population totale est restée faible jusqu'en 1955. De cette date, à aujourd'hui (1998), la population des villes a été multiplié par 20 soit 6 529 138 et représente 42,5% de la population totale du pays.

Globalement, le taux d'urbanisation n'a cessé d'augmenter bien que le rythme de croissance n'a pas toujours été le même tout le temps. En effet, au regard du tableau 2.2, le taux de croissance était assez faible de 1921 jusqu'en 1955. Au cours des dix ans qui ont suivi, la croissance sera très forte (en moyenne 11,5 %). Après ces années de croissance rapide, la population urbaine connaîtra une croissance modérée avec un taux évoluant à la baisse.

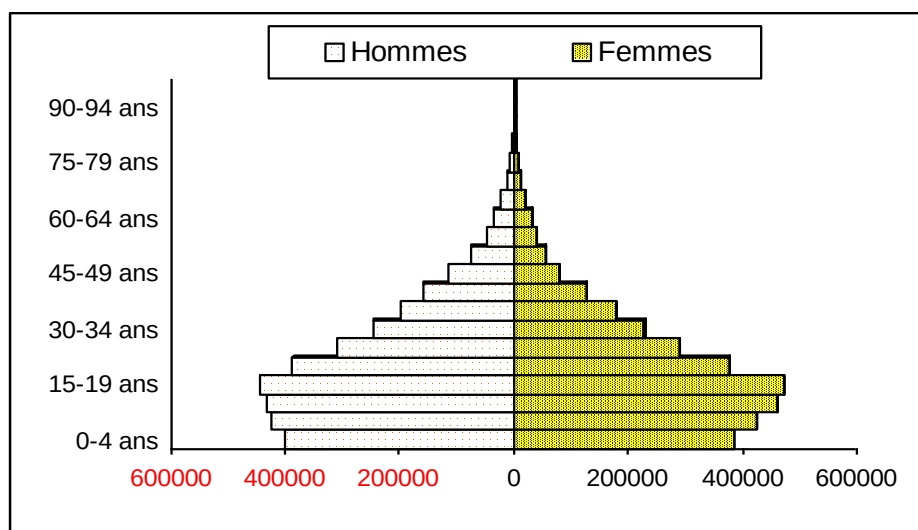
En 1998, la population urbaine est composée de 329 944 hommes contre 3 199 194 femmes, soit un rapport de masculinité de 104. A l'image de l'ensemble de la population, les villes renferment un peu plus d'hommes que de femmes. La surmasculinité est l'une des caractéristiques principales de la population citadine. Autant cette surmasculinité se manifeste à travers les rapports de masculinité, autant elle apparaît sur la pyramide des âges (figure 1). Dans les détails, on observe un surplus d'hommes aux différentes tranches d'âges avec des rapports de masculinité allant jusqu'à 145 (45-50 ans).

Par contre, dans le groupe d'âges de 10-19 ans, il y a une concentration de femmes. Elle se manifeste par un rapport de masculinité de 94 hommes pour 100 femmes. Cette sur-représentation féminine est plus prononcée dans le groupe des personnes dont l'âge est supérieur à 80 ans, surtout au-delà de 90 ans (79 hommes pour 100 femmes).

Tableau 2.3 : Répartition de la population urbaine par sexe selon le groupe d'âges

Groupe d'âges	Urbain		
	Hommes	Femmes	Total
0-4 ans	401 184	386 092	787 276
5-9 ans	425 616	426 036	851 652
10-14 ans	431 586	459 643	891 229
15-19 ans	442 521	472 617	915 138
20-24 ans	386 923	378 298	765 221
25-29 ans	308 953	290 521	599 474
30-34 ans	245 095	228 000	473 095
35-39 ans	196 947	177 533	374 480
40-44 ans	159 250	125 496	284 746
45-49 ans	116 621	80 368	196 989
50-54 ans	76 838	56 856	133 694
55-59 ans	49 364	38 042	87 406
60-64 ans	35 426	30 459	65 885
65-69 ans	23 073	18 979	42 052
70-74 ans	13 606	12 393	25 999
75-79 ans	7 093	6 830	13 923
80-84 ans	3 893	4 202	8 095
85-89 ans	1 888	2 130	4 018
90-94 ans	1 809	1 988	3 797
95 ans & +	1 832	2 312	4 144
ND	426	399	825
TOTAL	3 329 944	3 199 194	6 529 138

Figure 2.1 : La Pyramide des âges de la population urbaine



Ce surplus de femmes entre 10 et 19 ans est le fait de l'émigration qui amène les filles du milieu rural vers les villes. En effet, les filles sont peu scolarisées par rapport aux garçons, et celles qui le sont quittent plus tôt l'école pour diverses raisons. De ce fait, elles vont en milieu urbain dans le but d'acquérir un statut social qui compense en partie le manque d'éducation. La thèse de l'espérance de vie des femmes supérieure à celle des hommes pourrait expliquer la surféminité aux âges élevés.

La pyramide des âges de la population urbaine a une forme différente de celle de la population totale. Elle présente une base rétrécie, signe d'une sous-représentation des enfants de 0 à 10 ans. Par contre, la tranche d'âges 10-20 ans est sur-représentée et cela se manifeste par un gonflement de cette partie de la pyramide. A partir de là, les effectifs décroissent rapidement pour donner un sommet effilé à la pyramide.

A l'image de l'ensemble des résidents du pays, la population urbaine est jeune : 53 % des citadins ont moins de 20 ans.

2.2.2-Une urbanisation inégalement répartie

Si au niveau national, le taux d'urbanisation est de 42,5 %, de grandes disparités existent entre les régions du pays. Ainsi, cet indice en 1998 (population vivant dans les villes de la région sur la population totale de la même région) varie de 13,5% dans la région du Zanzan à 83,7% dans la région des Lagunes. Quatre régions ont moins de 20% de population urbaine. Ce sont : les régions du Zanzan (13,5%), du Bafing (18,4%), du Bas-Sassandra (19,3%) et du Denguélé (19,4%). Toutes ces régions sont situées dans la savane, au nord du pays. Seules trois régions enregistrent un taux d'urbanisation supérieur à la moyenne nationale (42,5%). Il s'agit des Lacs (44,9%), de la Vallée du Bandama (57,1%) et des Lagunes (83,7%). Le poids de la ville d'Abidjan dans la population urbaine de la région des Lagunes explique en partie le taux d'urbanisation élevé dans cette région. En effet, avec 2 877 948 habitants, Abidjan renferme près de 92,1% des citadins de cette région. Bouaké, la seconde ville du pays, située dans la région de la Vallée du Bandama, a 481 638 habitants et renferme aussi 78,0% de la population urbaine de sa région. Elle domine le centre du pays suivie de Yamoussoukro, la capitale

administrative qui a 155 803 habitants, mais concentre 72,8% de la population urbaine de la région des Lacs, sa région d'appartenance.

Le taux d'urbanisation, rappelons-le, est presque le même pour les femmes et les hommes : 42,5 % et 42,4 %. Mais, cette égalité n'est pas respectée au niveau de toutes les régions. En effet, dans certaines régions, le taux d'urbanisation féminin est supérieur à celui des hommes, dans d'autres, c'est l'inverse. Ainsi, les régions du Moyen-Cavally (21,9% pour les femmes et 22,5% pour les hommes) et du Sud- Comoé (31,7% pour les femmes et 33,6% pour les hommes), ont des taux d'urbanisation masculins supérieurs aux taux d'urbanisation féminins. Par contre, on assiste au phénomène inverse dans les régions suivantes : le Bafing (19,2% pour les femmes et 17,6% pour les hommes) , le N'Zi-Comoé (30,0% pour les femmes et 27,6% pour les hommes), les Lacs (46,2% pour les femmes et 43,7% pour les hommes) et la Vallée du Bandama (58,5% pour les femmes et 55,8% pour les hommes).

Le rapport de masculinité varie dans les villes des différentes régions de 101 dans la région de la Vallée du Bandama à 114 dans celle du Bas-Sassandra, avec une moyenne de 104. Ce déséquilibre en faveur des hommes dans les villes ivoiriennes est la répétition de ce qui est observé au niveau de l'ensemble de la population. C'est la conséquence de l'immigration internationale à dominance masculine sur la population de Côte-d'Ivoire. En d'autres termes, les villes réunies forment l'image de la population totale du pays.

Trois régions sur dix neuf enregistrent des rapports de masculinité inférieurs à la moyenne nationale. Ce sont les régions de la Vallée du Bandama (101), du Sud-Comoé (102) et des Savanes (102). On remarque donc qu'il existe un léger équilibre entre les deux sexes dans les populations urbaines de ces régions.

En revanche, le rapport de masculinité est beaucoup plus élevé que la moyenne nationale dans les régions du Sud-Bandama (111), Bas-Sassandra (114), Haut-Sassandra (111), et Fromager (112). Ces régions sont toutes situées dans la zone forestière où se pratiquent les cultures d'exportation. Ce sont également des régions d'immigration plus prospères au point de vue économique.

Tableau 2. 4 : Taux d'urbanisation par région selon le sexe en 1998

REGIONS	Nbre de villes	HOMMES			FEMMES			Taux Global	RM
		Urbain	Total	Taux	Urbain	Total	Taux		
Sud Comoé	7	75 676	239 067	31,7	74 112	220 420	33,6	32,6	102
N'zi Comoé	10	93 424	310 952	30,0	89 096	322 975	27,6	28,8	105
Zanzan	6	48 449	342 529	14,1	46 354	358 476	12,9	13,5	105
Lacs	5	109 479	236 934	46,2	104 466	239 301	43,7	44,9	105
Moyen Comoe	4	65 114	206 455	31,5	60 768	188 306	32,3	31,9	107
Vallée Bandama	12	310 608	531 055	58,5	306 677	549 454	55,8	57,1	101
Lagunes	10	1 579 544	1 895 573	83,3	1 546 311	1 837 840	84,1	83,7	102
Moyen Cavally	5	58 174	265 804	21,9	54 737	242 929	22,5	22,2	106
Montagnes	11	128 503	473 207	27,2	123 222	463 303	26,6	26,9	104
Agneby	9	95 622	266 940	35,8	90 664	258 271	35,1	35,5	106
Sud Bandama	5	79 093	357 686	22,1	71 114	324 335	21,9	22,0	111
Marahoué	5	83 251	289 386	28,8	75 745	265 421	28,5	28,7	110
Savanes	12	152 489	456 573	33,4	149 509	473 100	31,6	32,5	102
Bas Sassandra	7	142 956	748 236	19,1	125 960	647 015	19,5	19,3	114
Denguélé	1	21 957	110 626	19,8	21 174	111 820	18,9	19,4	104
Worodougou	5	39 069	195 072	20,0	37 267	183 391	20,3	20,2	105
Bafing	2	13 132	68 455	19,2	12 449	70 796	17,6	18,4	106
Haut Sassandra	6	143 964	564 050	25,5	129 823	507 927	25,6	25,5	111
Fromager	5	89 440	286 023	31,3	79 746	256 969	31,0	31,2	112
Total	127	3 329 944	7 844 623	42,4	3 199 194	7 522 049	42,5	42,5	104

La répartition spatiale des villes (tableau 2.4), fait apparaître un déséquilibre entre les parties Nord et Sud du pays. L'écart est assez net entre le Nord, zone déshéritée et peu urbanisée et le Sud plus riche en cultures industrielles et plus attractif.

En 1988, sur les 89 villes que comptait le pays, 23 étaient localisées dans les six (6) régions de la savane (Savanes, Vallée du Bandama, Worodougou, Denguélé, Zanzan et Bafing), soit 25,8% des villes qui regroupaient 781 637 habitants, soit 17,7% de la population urbaine totale. Dans la région de la Vallée du Bandama, la ville de Bouaké (329 850 habitants) renfermait à elle seule, 42,2% de la population urbaine de la savane. Elle était suivie de la ville de Korhogo qui comptait 109 445 habitants et 14,0% de la population urbaine de la savane.

L'essentiel de la population urbaine se trouvait donc dans les 66 autres localités de la zone forestière avec 3 636 391 citadins. Ceci représentait 82,3% des citadins et 33,6% de la population totale du pays.

La région des Lagunes, à cause de la métropole Abidjan (1 929 079 habitants), représentait 58,2% de la population urbaine de la zone forestière et 91,2% des citadins de cette même région vivaient à Abidjan. Les autres régions de la zone forestière (Haut-Sassandra, Moyen-Comoé, Montagnes, Bas-Sassandra) venaient loin derrière la région des Lagunes. La plus importante d'entre elles était la région du Haut-Sassandra avec 201 575 citadins soit 5,5% de la population urbaine de la zone forestière.

En 1998, même si le nombre de villes dans la plupart des régions du Nord s'est accru (Savane : de 7 on est passé à 12, la Vallée du Bandama : de 9 on est passé à 12), la situation demeure inchangée du point de vue de la concentration urbaine. En effet, la savane ne renferme que 38 villes soit 29,9%, contre 89 localités urbaines de la partie Sud du pays, soit 70,1% de l'ensemble des villes. En terme d'effectifs relatifs des citadins, la situation se traduit

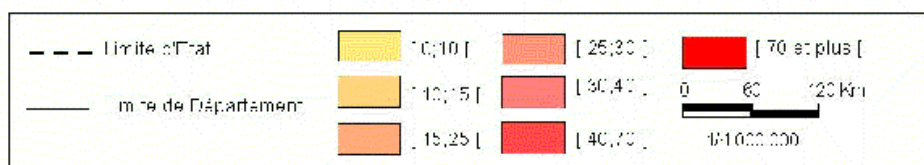
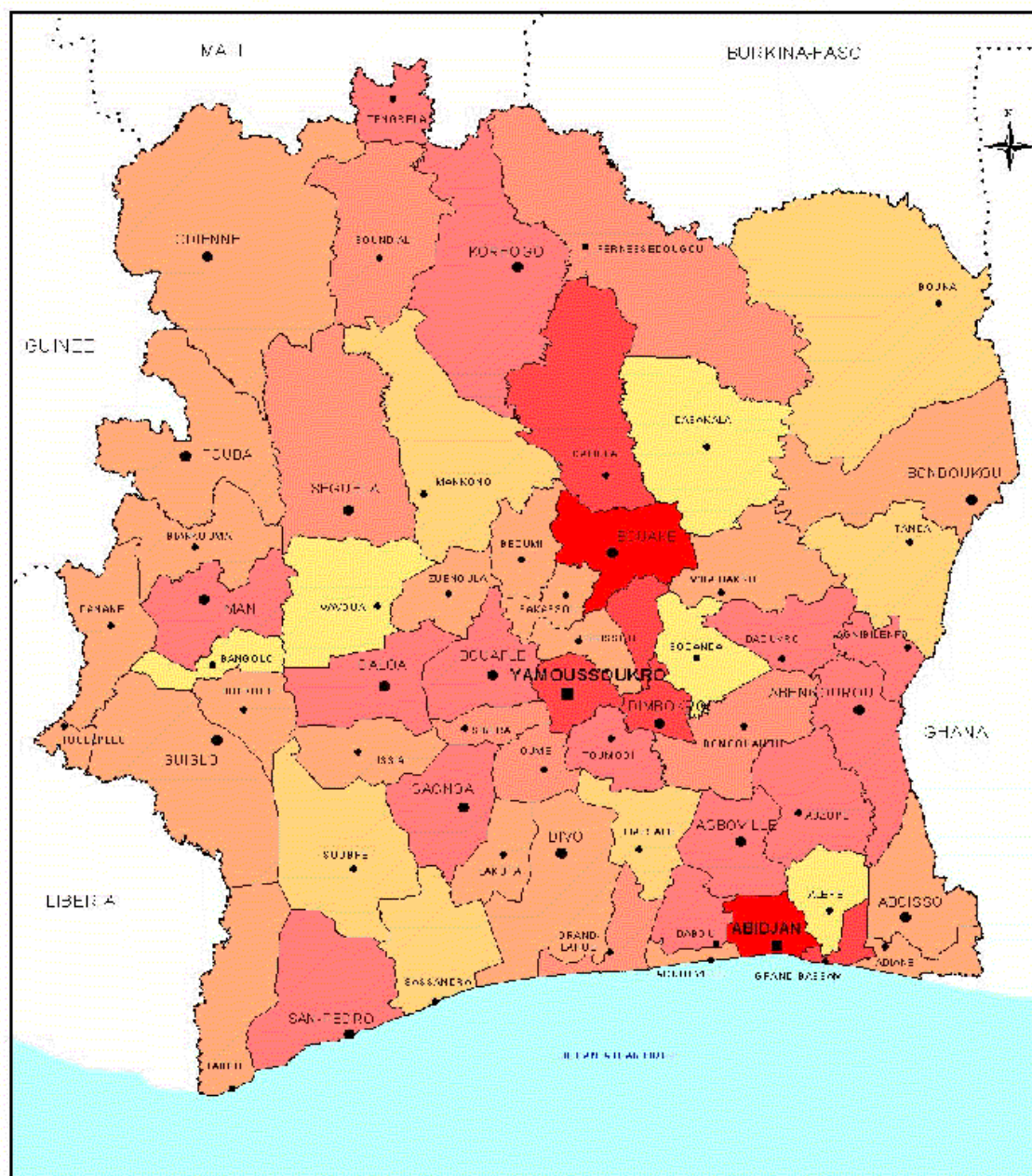
par 82,2 % de la population urbaine dans le Sud forestier contre 17,8% dans le Nord. Malgré l'évolution en hausse du nombre de localités urbaines dans le Nord, la situation n'a pas changé par rapport à 1988.

Tableau 2.5 : Taux d'urbanisation par région et par département en 1998

REGIONS	Départements	Population urbaine	Population totale	Taux d'urbanisation
SUD COMOE	Total Région	149 788	459 487	32,6
	Aboisso	47 343	222 053	21,3
	Adiaké	17 352	100 445	17,3
	Grand-Bassam	85 093	136 989	62,1
N'ZI COMOE	Total Région	182 520	633 927	28,8
	Bocanda	8 430	84 039	10,0
	Bongouanou	68 803	247 635	27,8
	Daoukro	41 830	112 188	37,3
	Dimbokro	46 683	81 158	57,5
	M'bahiakro	16 774	108 907	15,4
ZANZAN	Total Région	94 803	701 005	13,5
	Bondoukou	44 335	293 416	15,1
	Bouna	23 503	178 769	13,2
	Tanda	26 965	228 820	11,8
LACS	Total Région	213 945	476 235	44,9
	Tiébissou	15 501	71 337	21,7
	Toumodi	37 090	105 655	35,1
	Yamoussoukro	161 354	299 243	53,9
MOYEN-COMOE	Total Région	125 882	394 761	31,9
	Abengourou	92 821	288 231	32,2
	Agnibilékrou	33 061	106 530	31,0
VALLEE DU BANDAMA	Total Région	617 285	1 080 509	57,1
	Béoumi	21 484	119 328	18,0
	Bouaké	481 638	612 791	78,6
	Dabakala	9 915	103 583	9,6
	Katiola	92 230	165 652	55,7
	Sakassou	12 018	79 155	15,2
LAGUNES	Total région	3 125 855	3 733 413	83,7
	Abidjan	2 993 440	3 125 890	95,8
	Alépé	6 491	96 219	6,8
	Dabou	65 453	196 403	33,3
	Grand-lahou	24 718	85 981	28,8
	Jacqueville	12 182	52 871	23,0
	Tiassalé	23 571	176 049	13,4
MOYEN-CAVALLY	Total Région	112 911	508 733	22,2
	Duékoué	37 374	198 047	18,9
	Guiglo	64 094	260 094	24,6
	Toulépleu	11 443	50 592	22,6
MONTAGNES	Total Région	251 725	936 510	26,9
	Bangolo	12 642	132 942	9,5
	Biankouma	22 552	122 224	18,5
	Danané	74 344	314 428	23,6
	Man	142 187	366 916	38,8
AGNEBY	Total Région	186 286	525 211	35,5
	Adzopé	104 070	280 346	37,1
	Agboville	82 216	244 865	33,6
SUD-BANDAMA	Total Région	150 207	682 021	22,0
	Divo	120 053	534 280	22,5
	Lakota	30 154	147 741	20,4

REGIONS	Départements	Population urbaine	Population totale	Taux d'urbanisation
MARAHOUE	Total Région	158 996	554 807	28,7
	Bouaflé	76 081	236 312	32,2
	Sinfra	49 297	170 015	29,0
	Zuénoula	33 618	148 480	22,6
SAVANES	Total Région	301 998	929 673	32,5
	Boundiali	42 260	163 425	25,9
	Ferké	73 010	249 602	29,3
	Korhogo	164 401	453 006	36,3
	Tengrela	22 327	63 640	35,1
BAS-SASSANDRA	Total Région	268 916	1 395 251	19,3
	San-Pédro	131 800	422 204	31,2
	Sassandra	25 436	207 378	12,3
	Soubré	89 182	628 592	14,2
	Tabou	22 498	137 077	16,4
DENGUELE	Total Région	43 131	222 446	19,4
	Odienné	43 131	222 446	19,4
WORODOUGOU	Total Région	76 336	378 463	20,2
	Mankono	25 455	206 105	12,4
	Séguéla	50 881	172 358	29,5
BAFING	Total Région	25 581	139 251	18,4
	Touba	25 581	139 251	18,4
HAUT-SASSANDRA	Total Région	273 787	1 071 977	25,5
	Daloa	190 719	524 214	36,4
	Issia	56 844	261 581	21,7
	Vavoua	26 224	286 182	9,2
FROMAGER	Total Région	169 186	542 992	31,2
	Gagnoa	123 832	366 991	33,7
	Oumé	45 354	176 001	25,8
Ensemble Côte d'Ivoire		6 529 138	15 366 672	42,5

CARTE 1 : TAUX D'URBANISATION PAR DEPARTEMENT EN 1998



Réalisation : Institut National de la Statistique Tel (225) 20 21 40 08 / Direction cartographique Tel (225) 20 21 52 13 / 20 21 51 87

Ce tableau que nous venons de peindre sur la répartition des villes et de la population urbaine, montre bien la disparité régionale entre le Nord et le Sud forestier. Ce déséquilibre reste frappant malgré les politiques nationales de développement mises en place et qui devraient aider à le réduire. L'Aménagement de la Vallée du Bandama (AVB) dont l'objectif était d'améliorer le système d'exploitation des cultures vivrières et de diversifier les activités en milieu paysan par l'introduction des activités de pêche et d'élevage, et le plan sucrier dans le Nord pour l'amélioration du cadre de vie des populations de ladite zone, étaient les éléments de cette politique de rééquilibrage régional.

Au niveau de la zone forestière, la ville d'Abidjan pèse de tout son poids, créant ainsi un déséquilibre interne à la zone. Cette prédominance d'Abidjan aussi bien au niveau de sa région qu'au niveau national (44,1% de la population urbaine du pays) mérite qu'on s'y attarde.

2.2.3-La macrocéphalie d'Abidjan

La ville d'Abidjan est le reflet et le symbole de l'urbanisation rapide en Côte d'Ivoire. En effet, en quelques décennies, Abidjan est devenue la métropole ivoirienne et, avec ses trois millions d'habitants en 2001, l'une des grandes villes de l'Afrique Sub-Saharienne.

Village Ebrié au début du siècle dernier (1900), Abidjan ne naîtra qu'avec la réalisation des premiers travaux de lotissement en 1903 à Port Bouët et à l'emplacement actuel de la commune du Plateau en 1904. La vocation urbaine d'Abidjan ne va commencer qu'avec l'arrivée de la voie ferrée Abidjan-Niger en 1906 et la création des premiers services administratifs.

Les grands travaux d'aménagement du site, entrepris par le colonisateur (la percée du canal de Vridi, la construction des wharfs de Port Bouët et d'un port en eau profonde, etc.), vont confirmer le caractère urbain d'Abidjan. Du statut de village et de petite ville, Abidjan va devenir la capitale nationale en 1934. La construction des ponts Houphouët Boigny (1957) et Général De Gaulle (1967) sur la lagune Ebrié contribuera à faire d'Abidjan, un puissant pôle d'attraction pour les populations de l'intérieur du pays et celles des pays limitrophes de la Côte-d'Ivoire (Zanou, à paraître).

A partir de là, elle a une primauté écrasante sur les autres villes à tous points de vue : démographique, économique, administratif, socio-culturel et politique. C'est aussi le principal centre des affaires. Par son pouvoir attractif, Abidjan exerce son influence sur toutes les régions du pays et au-delà, sur la sous-région ouest-africaine.

En tant qu'agglomération, Abidjan est le principal pôle de concentration démographique du pays. En effet, la population de la ville d'Abidjan est de 2 877 948 habitants en 1998 et représente 44,1% de la population urbaine et 18,7% de la population totale de la Côte d'Ivoire. De 1955, date du premier recensement de la ville (120 000 à 125 000 habitants) à 1975, date du recensement général de la population, le taux d'accroissement annuel moyen dépassait les 10%. Ce développement spectaculaire était consécutif au percement du Canal de Vridi, à l'arrivée du chemin de fer Abidjan-Niger et à l'ouverture du port en eau profonde d'Abidjan. La disponibilité d'importants emplois urbains ne nécessitant pas une qualification professionnelle préalable et la facilité de s'installer dans l'informel vont attirer la population nationale et étrangère.

Tableau 2.6 : Evolution de la population de la ville d'Abidjan

DATE	POPULATION	CROISSANCE
1912	1 400	-
1920	5 300	18,1
1934	17 000	8,7
1945	46 000	9,5
1950	65 000	7,2
1955	125 000	14,0
1960	180 000	7,6
1963	254 000	12,2
1970	550 000	11,7
1975	951 216	11,6
1988	1 929 079	5,6
1998	2 877 948	4,2

Source : Population de la Côte-d'Ivoire 1984, RGPH-88 et 98

Les résultats du recensement 1998 font apparaître que Abidjan est une ville cosmopolite. Toutes les ethnies de la Côte-d'Ivoire y sont représentées ainsi que la quasi-totalité des communautés de l'Afrique de l'Ouest.

Ainsi, on note que :

- 57,9% de la population est née hors de la ville d'Abidjan ;
- 41,4% de la population provient des autres régions du pays ;
- 16,5% de la population est née à l'étranger ;
- 28,9% de la population est non ivoirienne.

Les courants migratoires internes ont envoyé à Abidjan environ 29 499 nouveaux citadins entre 1997 et 1998. Par rapport à la migration durée de vie, toutes les régions fournissent des populations à Abidjan. Ainsi, sur une population de 1 665 042 personnes nées hors de la ville, 1 189 269 (71,4 %) sont nées dans les différentes régions de la Côte-d'Ivoire. Les principales provenances de ces personnes sont par ordre d'importance, la région des Lagunes (11,8 %), la Vallée du Bandama (10,5%), le N'Zi-Comoé (8,1%), l'Agnéby (8,0%), et les Montagnes (6,4%).

Par rapport aux ethnies, les principaux groupes ethnies de la Côte-d'Ivoire y sont représentés dans des proportions diverses. Les groupes les plus représentés sont : les Akan (44,9% des ivoiriens de la ville), les Mandé du Nord (20,0%) et les Krou (17,4%). Les autres groupes représentent moins de 10% chacun : (voltaïques 9,3% ; Mandé du Sud 7,4%). Les personnes naturalisées sont une infime partie de l'effectif de la ville, environ 1%. Quant aux étrangers, rappelons-le, leur proportion est de 28,9%.

Au niveau économique, Abidjan abrite le principal port du pays et cette fonction portuaire a favorisé l'installation de nombreuses industries. L'importance de l'activité du port d'Abidjan est caractérisée par une croissance constante due en partie à l'importance du trafic maritime des pays voisins. Le port assurait en 1997, 57,8% du trafic maritime malien, et 40,2% de celui du Burkina Faso (OIC,1997). La ville offrait 60% des emplois du secteur industriel, assurait 80% de la production et 90% de la valeur ajoutée du commerce moderne en 1988. Par

ailleurs, Abidjan concentre 49,3% des personnes occupées dans le milieu urbain et 17,6% sur le plan national (Yéo S. et al, 1996).

En tant que capitale d'Etat, Abidjan concentre toutes les instances du pouvoir administratif et politique du pays et ce, malgré le transfert de ces attributions à Yamoussoukro depuis 1983. Au niveau des services et des affaires, Abidjan concentre le plus grand nombre de centres de formations supérieures du pays avec plus de 60% des étudiants. Du point de vue des infrastructures sanitaires, Abidjan est la ville la plus étoffée avec trois Centres Hospitaliers et Universitaires et de nombreux établissements sanitaires spécialisés. Le quartier Plateau est le siège de toutes les maisons d'Assurances, des Banques, et de nombreuses autres Sociétés et les Institutions Internationales.

Il ressort de ce qui précède que Abidjan est une pièce maîtresse du réseau urbain ivoirien. A certains points de vue, elle imprime ses caractéristiques à l'ensemble des villes ; et cette situation risque de perdurer si aucune action n'est entreprise pour rééquilibrer l'armature urbaine.

Tableau 2.7 : Répartition de la population de la ville d'Abidjan selon le groupe ethnique et la nationalité.

Groupes ethniques	Effectif	Pourcentage par rapport aux sous-populations	Pourcentage
Akan	919 413	44,9	31,9
Krou	356 209	17,4	12,4
Mandé du Nord	409 357	20,0	14,2
Mandé du Sud	152 505	7,4	5,3
Voltaïques	189 909	9,3	6,6
Naturalisés	19 691	1,0	0,7
S/Total des Ivoiriens	2 047 084	100,0	71,1
Non ivoiriens nés en Côte-d'Ivoire	365 408	44,0	12,7
Non ivoiriens nés hors Côte-d'Ivoire	465 456	56,0	16,2
S/Total des Non Ivoiriens	830 864		28,9
TOTAL	2 877 948	100	100,0

2.2.4-Les migrations comme moteur de la croissance urbaine

La Côte d'Ivoire de part sa situation géographique, son climat relativement diversifié ses potentialités agro-économiques et son urbanisation va être l'objet d'importants mouvements migratoires. La mise en valeur des ressources du pays va nécessiter une main-d'œuvre abondante. En vue de satisfaire ces besoins en main-d'œuvre, différentes mesures vont être prises pour favoriser l'immigration interne et externe.

Cette immigration va contribuer largement à la formation de la population des villes en Côte-d'Ivoire. Ainsi, la croissance démographique accélérée de ces villes au cours des années 1960 et 1970 reposait sur une immigration massive, conférant à la population de ces agglomérations un caractère éminemment allogène. En 1975, les natifs des villes de Côte-d'Ivoire ne représentaient que 35 % des résidents. En d'autres termes, près de 65 % de ceux-ci viennent de l'extérieur des villes (Zanou, 1983). Au recensement de 1998, malgré une évolution de la situation, les natifs de l'ensemble des villes de Côte-d'Ivoire ne représentent que 48,6% de la population de ces localités. Le poids de l'immigration est décisif dans la population active : plus de deux travailleurs sur trois (69,2%) ne sont pas nés dans les villes.

Bénéficiant d'abord d'une immigration internationale (les migrants externes constituent 13,9% de l'ensemble de la population urbaine en 1998), les villes ont ensuite conforté leur attractivité sur la population née en Côte-d'Ivoire, probablement celle du milieu rural environnant d'abord, avant les provenances lointaines. Ainsi donc, toutes les régions de la Côte-d'Ivoire et tous les pays de l'Afrique de l'Ouest participent à la composition de la population des villes.

Les personnes nées hors de la Côte-d'Ivoire ont un poids prépondérant dans la population des villes du Sud-Ouest et de l'Ouest, notamment les villes de Tabou (39,1%), Sassandra (25,9%), Méagui (24,4%), Bloléquin (32,4%), Danané (25,0%), et Guiglo (22,0%). Cette situation se justifie pour toutes ces villes (sauf Méagui) par la présence des réfugiés libériens depuis 1990.

En revanche, dans le Nord, ce rapport est très faible surtout dans les petites villes peu attrayantes comme Fronan (1,1%) et Kouto (2,2%). Les migrants qui s'y trouvent sont plutôt des migrants internes composés en majorité des fonctionnaires.

La présence de ces fonctionnaires influe sur la dynamique urbaine. En effet, il est admis que les salaires versés par l'administration aux fonctionnaires en postes dans les localités constituent un apport financier important pour l'économie des petites villes ayant une fonction administrative. Comme il a été montré à Odienné (Cotten, 1969), ces salaires représentaient en 1966, la moitié des apports mensuels d'argent dans la ville et sa distribution profite à tout le monde puisque le commerce, l'artisanat, les services sont destinataires de cette masse monétaire.

Tableau 2.8 : Non natifs et immigrants récents par grandes villes

Villes	Non-natifs			Population 1998	Migrants récents (1997/98)	
	internes	externes	Total		Effectif	% des migrants
Abidjan	41,4	16,5	57,9	2 877 948	29 499	1,0
Bouaké	36,9	9,5	46,4	461 618	1 943	0,4
Daloa	39,6	9,7	49,3	142 039	575	0,4
Gagnoa	36,5	12,2	48,7	173 107	1 021	0,6
Korhogo	30,2	6,9	37,1	131 800	1 332	1,0
Man	39,1	9,1	48,1	155 803	1 235	0,8
Yamoussoukro	40,1	11,8	51,8	107 124	579	0,5
San Pedro	49,8	15,7	65,5	116 657	608	0,5

L'immigration interne est aussi importante dans certaines villes du Sud du pays. A Bingerville par exemple, sur une population de 35 944, 50,1% sont nés dans une autre localité du pays. Il en est de même pour San Pédro et Taabo qui comptent près de 50 % d'immigrants internes dans leur population, respectivement 49,8% et 48,3%.

Globalement, plus de 2 personnes sur 3 dans les villes de Taabo, de Méagui et de San Pedro sont nées hors de ces villes qui concentrent respectivement 67,7% ; 66,0% et 65,6% de non-natifs.

Dans les huit grandes villes du pays, les non-natifs représentent une forte proportion de la population. En dehors de Korhogo (37,1%) où leur proportion est inférieure à 40%, dans toutes les autres grandes villes, plus de deux personnes sur cinq sont non-natives : Abidjan (57,9%), Bouaké (46,4%), Daloa (49,3%), Yamoussoukro (51,8%), Man (48,1%), San Pedro (65,5%) et Gagnoa (48,7%).

On peut également apprécier le pouvoir d'attraction de ces grandes villes à travers les proportions d'immigrés récents (1997-1998) dans la population résidente en 1998. Ces proportions s'établissent à 1,0% à Abidjan, 0,4% à Bouaké, 0,4% à Korhogo, 0,6% à Daloa, 1,0% à San Pedro, 0,8% à Yamoussoukro, 0,5% à Gagnoa et enfin 0,5% à Man.

Ces indices d'immigration permettent de considérer les grandes villes comme de véritables pôles économiques régionales ayant un pouvoir d'attraction important.

Il est à retenir de ce qui précède que l'immigration interne et externe en Côte d'Ivoire, ont contribué à la création au maintien des villes. Les opportunités offertes par chaque région et zone écologique du pays expliquent le nombre et la répartition spatiale des centres urbains.

CHAPITRE 3 : CROISSANCE URBAINE ENTRE 1988 ET 1998

La Côte-d'Ivoire, rappelons-le, a connu une croissance urbaine exceptionnelle au cours des années 1950 et 1960. En effet, le taux d'urbanisation est passé de 2,1 % en 1921 à 42,5 % en 1998. Sur cette période, le taux moyen d'accroissement urbain a été de 7,2 %, avec des valeurs supérieures à 10 % en certaines périodes. Le nombre de villes a évolué également de façon significative pendant la même période : de moins de 10 localités considérées comme villes en 1955, on est passé successivement à 30 villes en 1965, 89 en 1988 puis 127 en 1998. Ces performances nous font dire que la Côte-d'Ivoire fait partie des pays à croissance urbaine rapide du continent.

Dans ce chapitre, nous examinons l'évolution des villes depuis 1988 aussi bien au niveau national que départemental. L'indicateur retenu est le taux d'accroissement urbain entre 1988 et 1998. Celui-ci nous a permis de catégoriser les villes et les départements. La comparaison des départements selon le taux d'accroissement entre 1988 et 1998 est aussi une façon de mesurer l'évolution de l'urbanisation.

3.1-CROISSANCE DES VILLES

Au nombre de 4 418 028 individus en 1988, la population urbaine est passée à 6 529 138 personnes en 1998, soit une croissance moyenne annuelle de 3,8%. Le rythme de croissance a connu un ralentissement au cours de ces dernières années. En effet, si on se réfère aux années 1960, l'on se rend compte que la croissance urbaine était deux fois voire trois fois plus élevée qu'aujourd'hui (tableau 2.2). Cette croissance remarquable et soutenue des villes ivoiriennes était liée à leur rôle de pôles économiques. Dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, les villes les plus dynamiques sont celles qui assurent les fonctions de « têtes de pont » des économies dominantes (Guignido Gaye, 1992). Elles sont la plaque tournante de l'économie : le niveau de l'offre d'emplois salariés et celui des investissements y sont élevés. Elles constituent à cet effet des pôles d'attraction pour le reste de la population.

Selon leur taux de croissance, les villes ivoiriennes peuvent être classées en quatre groupes : les villes à croissance négative, les villes à croissance faible (0% à 3%), les villes à croissance moyenne (3% à 6%) et les villes à croissance forte (supérieur à 6%). Le taux de croissance varie de (-3,8%) à Niellé à (14,7%) à Grand-Lahou.

3.1.1-Villes à croissance forte

Il s'agit des centres urbains qui ont un taux d'accroissement supérieur à 6%. Ce type de croissance concerne les villes suivantes : Grand-Lahou, Bolequin, Bin-Houyé, Fresco, Alépé, Méagui, Tabou, Zouan-Hounien, San Pedro, Gueyo, Niakaramandougou, Ferkessédougou, Dianra et Didiévi (tableau 3.1).

Le rythme de croissance de ces villes dont la moitié est située dans le Sud-Ouest et l'Ouest du pays, s'explique d'abord et avant tout par la présence des réfugiés Libériens dans leur région d'appartenance et ensuite, par l'économie de plantation de cette zone. Il n'est pas exclu que la création d'un établissement d'enseignement secondaire dans l'une de ces villes puissent participer à son accroissement démographique. Cependant, il est indiqué de s'attarder sur quelques cas particuliers.

Créée de toute pièce au début des années 1970, San Pedro est la capitale de la région du Sud-Ouest, aujourd'hui Bas-Sassandra. C'est la plaque tournante de l'économie du Bas-Sassandra grâce à son port en eau profonde. Par ses activités d'importation et d'exportation liées à la présence du port, elle offre des opportunités d'emplois salariés aux migrants.

Ferkessedougou est situé au carrefour de deux axes importants : celui menant d'Abidjan vers les pays voisins du Nord (Burkina Faso, Mali et Niger), l'autre, Est-Ouest, reliant Kong à Korhogo avec un prolongement vers Odienné et la Guinée à l'Ouest. A cette situation privilégiée de Ferkessedougou s'ajoute l'installation des complexes sucriers qui portent son nom (FerkéI et FerkéII) et qui offrent des possibilités d'emplois. C'est l'ensemble de tout cela qui explique le fort taux d'accroissement de cette ville.

3.1.2-Villes à croissance moyenne

Cette croissance porte sur les taux allant de 3% à 6% par an. Les villes de cette catégorie se situent aussi bien en zone de forêt qu'en zone de savane. Sur les 53 villes qui constituent ce groupe, seulement 17 sont situées en savane. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette croissance. Pour certaines de ces villes surtout celles de la zone forestière, se sont les activités induites par les revenus générés par l'économie de plantation (café, cacao, palmier à huile, l'hévéa, etc), et/ou l'exploitation du bois, qui sont à l'origine de cette croissance. Notons dans cette catégorie : Soubré, Daloa, Bonon, Duékoué, Issia, etc. D'autres villes doivent leur croissance à leur fonction administrative : chef-lieu de préfecture ou de sous-préfecture. D'autres encore puisent leur dynamisme dans leur situation de localités proches de la ville d'Abidjan. C'est le cas de Dabou et d'Anyama, villes satellites de la métropole.

3.1.3-Villes à croissance faible

Un certain nombre de villes ont présenté ces dernières années un niveau de croissance relativement faible. Situées au Sud comme au Nord du pays, elles ont une croissance qui varie de 0,1% (Tengrela) à 3,0% (Yakassé-Attobrou).

Certaines de ces villes avaient connu dans le passé, un taux d'accroissement élevé et qui sont en perte de vitesse. C'est le cas des villes d'Aboisso et d'Abengourou situées dans une zone où les activités agricoles connaissent un déclin.

Quant aux villes de Korhogo et de Bouna, qui enregistrent des taux d'accroissement en baisse, leur situation serait en partie liée à la construction des établissements secondaires dans des chefs-lieux de sous-préfectures qui dépendaient d'elles par le passé pour l'éducation de leurs ressortissants.

3.1.4-Villes à croissance négative

Quatre des 127 villes ont enregistré des taux d'accroissement négatifs sur la période intercensitaire (tableau 3.1). Cette situation peut s'expliquer aisément quand il s'agit des villes d'une zone d'émigration, comme c'est le cas pour Tiémélékro (-1,0%), M'bahiakro (-0,2%) et Niellé (-3,8). Par contre, rien de plausible n'explique la décroissance d'une ville comme Saïoua située en pleine zone d'immigration.

Tableau 3.1 : Répartition des villes selon le taux de croissance entre 1988 et 1998

Etat du taux de croissance	Villes et taux de croissance entre 1988 et 1998
Croissance négative	Niellé(-3,8), Saioua (-3,5), Tiémélékro(-1,0) ; M'bahiakro (-0,2)
Croissance faible	Tengrela(0,1) ; Oumé(0,2) Bécédi-Brignan (0,4) Assuefry (0,5) Agou(0,5); Tiassalé(0,6), Taabo(1,0), Akoupé(0,7), Fronan(0,7), M'batto(0,8), Tai(0,9), Arrah(1,1), Bondougou(1,1), Bocanda (1,1), Gbon (1,2), Katiola (1,3), Niablé(1,3), Ouéllé(1,3), Tortiya(1,3), Azaguié (1,4), Agboville(1,4), Gadouan(1,5), Vavoua(1,5), Dikodougou(1,6), Divo (1,7), Affery(1,7), Rubino(1,8), Abengourou(1,8); Adzopé(1,8); Bouna(1,8); Hiré(1,9); Sassandra(1,9; Tieningboué(1,9); Dimbokro(2,0); Zuenoula(2,0); Ouaninou(2,1); Bingerville(2,1) Prikro(2,1); Gagnoa(2,1); Botro(2,2); Boundiala(2,3); Logoualé(2,3); Aboisso(2,3); Dabakala(2,3); Grand-Bassam(2,4); Korhogo(2,5); Man(2,5); Zoukougbeu(2,7), Bondougou(2,7); Biankouma(2,7); Bangolo(2,7); Bouaflé(2,8); Facobly(2,9); Duekoué (2,9); Sipilou (2,9); Agnibilékrou(2,9); Yakassé-Attobrou(3,0);
Croissance moyenne	Lakota (3,1); Doropo (3,1); Mankono (3,1); Sinématiali (3,1); Gohitafla (3,1); Kouto(3,2); Sinfra (3,2); Dabou (3,2); Toubou (3,2); Anyama(3,2); Tanda (3,2); Sakassou (3,3); Bonon (3,3); Kouibly (3,3); Bouaké (3,3); Toumodi(3,3); Daloa(3,4); Issia(3,4); Tiapoum(3,4); Toulepleu(3,6); Yamoussoukro(3,6); Guiberoua(3,7); Ouragahio(3,7); Séguéla(3,7); Bonoua(3,8); M'bengué(3,8); Abidjan(3,8); Odiénné(3,9); Maféré(3,9); Diawala(3,9); Béttie(4,0); Diegonéfla(4,0); Guitry(4,0); Adiaké(4,0); Sangouiné(4,0); Tafiré(4,0); Tiébissou(4,1); Diabo(4,4); Guiglo(4,6); Jacquerville(4,6); Brobo(5,9); Sikensi(4,9); Daoukro(5,0); Kani (5,0); Ouangolodougou (5,0); Danané(5,4); Buyo(5,5); Soubré(5,6); Ayamé(5,7); Béoumi(5,7); Kokoumbo(5,6); Kounfao(5,7);
Croissance forte	Dianra (6,1); San-Pedro (6,1); Gueyo(6,8); Ferkessedougou (7,1); Niakara (7,2); Didiévi (7,2); Zouan-Hounien(8,0); Tabou(8,1); Meagui (8,5); Alépé (10,7); Fresco (11,8); Bin-Houyé (11,8); Bloléquin (13,0); Grand-Lahou(14,7).

3.2-CROISSANCE URBAINE DES DEPARTEMENTS

Dans la précédente section, nous avons observé l'évolution des villes prises séparément à travers le taux d'accroissement inter-censitaire. Ici, nous faisons la même opération mais au niveau des départements. Les critères de catégorisation sont les mêmes que précédemment. Ainsi, les taux de croissance supérieurs à 6 % sont considérés comme forts ; ceux qui sont inférieurs ou égaux 6 % mais supérieurs à 3 % sont moyens et ceux inférieurs ou égaux à 3 % sont qualifiés de faibles.

3.2.1-Départements à forts taux de croissance

Avec un taux d'accroissement supérieur à 6 % par an, ces départements se localisent dans la partie Ouest du pays sauf les départements d'Alépé, Grand-Lahou, Tanda et Mankono. Les taux élevés des départements d'Alépé et de Grand-Lahou sont probablement dus à

l'immigration scolaire suite à la création de nouveaux établissements scolaires dans ces localités. Par contre, le cas des départements de Mankono et de Tanda s'expliquerait par l'augmentation du nombre de villes. En effet, chacun d'eux a enregistré deux localités urbaines de plus qu'en 1988. Ce sont les localités de Dianra et Tieningboué dans le département de Mankono ; Koun-Fao et Assuefry dans le département de Tanda.

Les départements de Tabou (8,1%) et de Soubré (7,8%) doivent d'abord leur fort taux aux activités économiques générées par les retombées de l'économie de plantation. Mais pris séparément, le département de Tabou a conforté son taux d'accroissement par la présence des réfugiés libériens sur son territoire et celui de Soubré par l'augmentation du nombre de localités urbaines. Dans ce dernier département, Buyo et Méagui, deux localités fort peuplées, considérées comme localités rurales en 1988, sont passées au rang des villes en 1998.

3.2.2-Départements à croissance moyenne

Ce groupe est constitué de plus de la moitié des départements (31 sur 58). Le taux d'accroissement varie de 3,2% dans le département de Sinfra à 6,0% dans celui d'Adiaké. Dans la majorité des cas, ces départements ont enregistré une hausse du nombre de leurs villes. Mais il faut signaler que certains de ces départements ont un dynamisme économique certain, comme c'est le cas pour Vavoua, San Pedro, Sassandra et Ferkessedougou pour ne citer que ceux-là.

3.2.3-Départements à croissance faible

Constitué du tiers des départements, les éléments de ce groupe se localise un peu partout dans toutes les régions du pays sauf dans le Sud-Ouest. Les taux varient de 0,1% (Tengrela) à 3,0 % (Lakota et Bouaflé). A quelques exceptions près, les départements situés dans l'ancienne boucle du cacao font partie de ce groupe. Au phénomène d'émigration subit par cette zone ancienne boucle du cacao), il faut ajouter le fait que de nouvelles localités n'ont pas accédées au rang de centres urbains en 1998. Les départements concernés sont : Bongouanou, Bocanda, Dimbokro, Abengourou, Agnibilékrou. Quant au département d'Issia, situé en pleine zone d'immigration, sa croissance faible ne peut qu'être mis au compte de la décroissance de la localité de Saioua (-3,5%), la seconde ville du département.

Tableau 3.2 : Répartition des départements selon le taux d'accroissement

Etat du taux de croissance	Départements et taux de croissance entre 1988 et 19998
Croissance faible	Tengrela(0,1) ; Issia(0,9) ; Bocanda(1,1) ; Oumé(1,4) ; Bongouamou(2,0) ; Dimbokro(2,0) ; Dabakala (2,3) ; Divo(2,5) ; Tiassalé (2,6) ; Abengourou (2,7) ; Gagnoa(2,7) ; Bondoukou(2,7) ; Bangolo(2,7) ; Agnibilékrou (2,8) ; Grand-Bassam(2,9) ; Duekoué(2,9) ; Agboville (2,9) ; Bouaflé (3,0) ; Lakota (3,0).
Croissance moyenne	Sinfra (3,2) ; Dabou (3,3) ; Sakassou (3,3) ; Adzopé (3,3) ; Sassandra (3,4) ; Bouaké (3,4) ; Korhogo (3,5) ; Daloa (3,5) ; Toulepleu (3,6) ; Katiola (3,7) ; Vavoua (3,7) ; Abidjan (3,8) ; Odiénné(3,9) ; Yamoussoukro(4,0) ; Man (4,0) ; Tiébissou (4,1) ; Boundiali (4,2) ; M'bahiakro (4,2) ; Daouakro (4,3) ; Ferkessedougou (4,5) ; Jacqueville(4,6) ; Toubou (4,8) ; Toumodi (4,9) ; Aboisso (5,0) ; Zénoula (5,3) ; Séguéla (5,4) ; Bouna (5,5) ; Biankouma(5,5) ; San-Pedro (5,5) ; Béoumi (5,6) ; Adiaké (6,0).
Croissance forte	Danané(6,8) ; Soubré(7,8) ; Tabou(8,1) ; Mankono (8,4) ; Guiglo (10,4) ; Alépé (10,7) ; Grand-Lahou (14,7).

3.3-CROISSANCE URBAINE DES REGIONS

Sur la base des mêmes critères que dans les sections précédentes, nous examinons ici, l'évolution urbaine des régions au cours de la période inter-censitaire. Ainsi, trois groupes de régions seront considérés : les régions à croissance faible, les régions à croissance moyenne et les régions à croissance forte.

3.3.1-Régions à croissance forte

Cette classe est constituée de trois régions. Il s'agit des régions du Bas-Sassandra, du Worodougou et du Moyen-Cavally. Le taux de 6,2% par an observé dans la région du Bas-Sassandra s'explique par l'intense activité agricole qui s'y exerce et qui induit d'autres activités économiques, génératrices d'emplois. D'où l'attraction qu'exerce cette région sur les habitants des autres régions et d'ailleurs. A cela, il faut ajouter la présence de réfugiés libériens dans cette région.

La région du Moyen-Cavally (6,4%) quant à elle, doit son fort taux d'accroissement, d'abord, à la présence des réfugiés libériens sur son sol, ensuite, aux immigrants attirés par les opportunités d'emplois offertes par l'économie de plantation. Par contre, le cas de la région du Worodougou (6,3%) reste l'augmentation du nombre de villes en 1998. En effet, de deux villes en 1988 (Mankono et Séguéla) le nombre de localités urbaines est passé à cinq dans la région. Aucune des villes Mankono et Séguéla n'a enregistré un taux d'accroissement dépassant 4%. Donc, le seul fait plausible qui expliquerait cette croissance de la population urbaine est l'accroissement du nombre de centres urbains.

3.3.2-Régions à croissance moyenne

Ce groupe se distingue par un taux d'accroissement allant de 3,1% à 4,8% par an. Toutes les régions du Nord sauf le Worodougou se trouvent dans cette catégorie. Etant donné que les

régions du Nord sont celles de départ de la population pour les migrations internes, il semble contradictoire à première vue, qu'elles aient connues des taux d'accroissement urbain de cet ordre. Cette situation se justifie, au fait, par l'accroissement du nombre de localités urbaines entre 1988 et 1998 dans cette partie du pays. En effet, en 1988, on enregistrait 23 villes dans la savane contre 38 en 1998, soit une croissance de 4,9% par an. Tandis qu'au Sud, de 66 localités urbaines en 1988, le nombre est passé à 89 en 1998, soit une croissance de 2,9% par an. C'est l'augmentation du nombre de villes dans le Nord, qui explique donc le taux d'accroissement moyen observé dans ces régions.

3.3.3-Région à croissance faible

Composé des régions du Fromager (2,3%), du N'Zi-Comoé (2,6%), du Sud-Bandama(2,6%), du Moyen-Comoé (2,7%) et du Haut-Sassandra (2,9%), le groupe des régions à taux d'accroissement urbain faible, enregistre des taux allant de 2,3% à 2,9% par an. Elles se retrouvent toutes dans le Sud du pays. Certaines d'entre elles surtout celles de l'ancienne boucle du cacao, ont été par le passé très dynamiques sur le plan économique et démographique. Aujourd'hui, elles constituent d'abord des zones de départ pour la population locale et ensuite, n'exercent plus d'attrait sur les populations des autres régions comme c'était le cas les dernières décennies.

Tableau 3.3 : Répartition des régions selon le taux d'accroissement entre 1988 et 1998

Etat de croissance	Région et taux de croissance entre 1988 et 1998
Croissance faible	Fromager (2,3) ; N'zi Comoé (2,6) ; Sud-Bandama(2,6) ; Moyen-Comoé (2,7) ; Haut Sassandra (2,9).
Croissance moyenne	Agneby (3,1) ; Marahoué (3,5) ; Savanes (3,5) ; Vallée du Bandama (3,5) ; Sud-Comoé (3,8) ; Lagunes (3,8) Denguélé (3,9) ; Lacs(4,1) ; Bafing (4,8) ; Montagnes (4,8) ; Zanzan (4,7).
Croissance forte	Bas Sassandra (6,2) ; Worodougou(6,3) ; Moyen-Cavally (6,5).

Somme toute, notons que la population urbaine s'est accrue de façon considérable entre 1988 et 1998. De nombreux facteurs ont contribué à cette évolution. Au nombre de ces facteurs, les deux essentiels restent le dynamisme économique de certaines villes et l'augmentation du nombre de localités urbaines.

La région du Bas Sassandra demeure la zone à forte croissance urbaine. Cela est vraie pour ses villes que pour ses départements. Elle exerce une forte influence sur les autres régions du pays compte tenu du niveau du taux d'activités (commerce, activités agricoles, emplois salariés et services) générées par l'économie de plantation et l'ouverture du port en eau profonde de San Pedro. De nombreux capitaux ont été investis dans cette région pour la création d'un second pôle de développement à San Pedro sur le littoral. Le but est de désenclaver la région du Sud-Ouest et réduire les flux migratoires en direction d'Abidjan. Même si cette politique n'a pas atteint les effets escomptés, la région Sud-Ouest demeure une zone de forte influence migratoire.

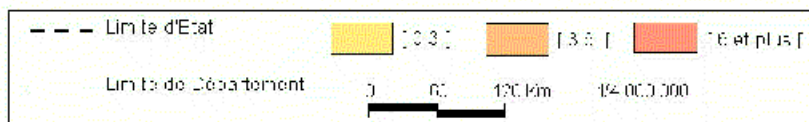
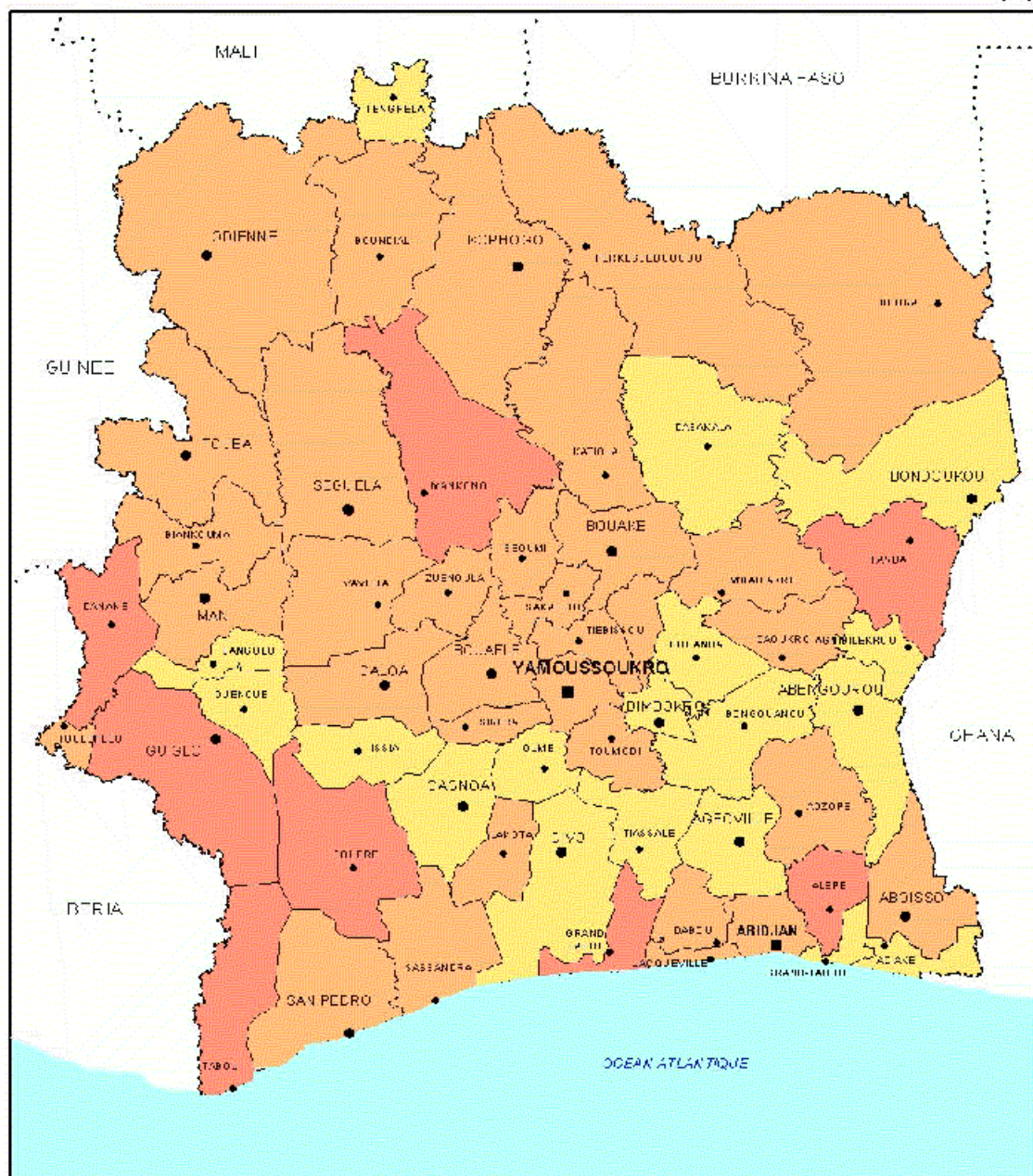
Tableau 3.4 : Taux d'accroissement de la population urbaine entre 1988 et 1998 par départements

N°	Départements	Pop.Urbaine 1988	Pop.Urbaine 1998	Taux d'accroissement
1	Abengourou	70 317	92 821	2,7
2	Abidjan	2014521	2 993 440	3,8
3	Aboisso	28 098	47 343	5,0
4	Adiaké	9 387	17 352	6,0
5	Adzopé	73 711	104 070	3,3
6	Agboville	60 437	82 216	2,9
7	Agnibilékrou	24 691	33 061	2,8
8	Alépé	2205	6491	10,7
9	Bangolo	9 496	12 642	2,7
10	Béoumi	12 051	21 484	5,6
11	Biankouma	12 822	22 552	5,5
12	Bocanda	7 472	8 430	1,1
13	Bondoukou	33 325	44 335	2,7
14	Bongouanou	56 057	68 803	2,0
15	Bouaflé	55 706	76 081	3,0
16	Bouaké	337 412	481 638	3,4
17	Bouna	13 371	23 503	5,5
18	Boundiali	27 353	42 260	4,2
19	Dabakala	7 768	9 915	2,3
20	Dabou	46 557	65 453	3,3
21	Daloa	131 922	190 719	3,5
22	Danané	37 130	74 344	6,8
23	Daoukro	26 837	41 830	4,3
24	Dimbokro	37 981	46 683	2,0
25	Divo	92 761	120 053	2,5
26	Duékoué	27 600	37 374	2,9
27	Ferké	45 842	73 010	4,5
28	Gagnoa	93 083	123 832	2,7
29	Grand-Bassam	62 945	85 093	2,9
30	Grand-lahou	5789	24718	14,7
31	Guiglo	22 385	64 094	10,4
32	Issia	51 897	56 844	0,9
33	Jacqueville	7 579	12 182	4,6
34	Katiola	62 661	92 230	3,7
35	Korhogo	114 217	164 401	3,5
36	Lakota	21 940	30 154	3,0
37	Man	93 757	142 187	4,0
38	Mankono	10 783	25 455	8,4
39	M'bahiakro	10 825	16 774	4,2
40	Odienné	28 776	43 131	3,9
41	Oumé	39 265	45 354	1,4
42	Sakassou	8 526	12 018	3,3
43	San-Pédro	74 895	131 800	5,5
44	Sassandra	17 910	25 436	3,4
45	Séguéla	29 157	50 881	5,4
46	Sinfra	35 340	49 297	3,2
47	Soubré	40 118	89 182	7,8

48	Tabou	9 815	22 498	8,1
49	Tanda	11 501	26 965	8,4
50	Tengrela	22 181	22 327	0,1
51	Tiassalé	17 439	23 571	2,9
52	Tiébissou	10 077	15 501	4,1
53	Touba	15 564	25 581	4,8
54	Toulepleu	7 880	11 443	3,6
55	Toumodi	22 297	37 090	4,9
56	Vavoua	17 756	26 224	3,7
57	Yamoussoukro	106 786	161 354	4,0
58	Zuénoula	19 445	33 618	5,3
Ensemble urbain		4418028	6 529 138	3,8



**CARTE 2 : TAUX D'ACCROISSEMENT URBAIN PAR DEPARTEMENT
ENTRE 1988 ET 1998**



Réalisation : Institut National de la Statistique T. (225) 20 21 40 13 / Direction cartographique T. (225) 20 21 62 13 / 20 21 51 84

CHAPITRE 4 :

NOMBRE ET TAILLE DES VILLES

Selon la définition retenue pour le RGPH-98, 127 centres urbains ont été dénombrés au recensement de 1998 contre 89 en 1988. La taille de ces villes varie 3 072 (Tiapoum) à 2.877.948 (Abidjan) avec une moyenne de 51 411habitants. Les 6 529 138 citadins se répartissent donc de façon inégale dans les villes. 17 villes ont une taille au-dessus de la moyenne soit 13,4% du total des localités urbaines, tandis que les 110 autres ont leur taille en dessous de la moyenne nationale soit 86,6%. Bien que représentant presque 9/10^{ème} des villes, ces dernières ne renferment qu'un peu plus du quart de la population urbaine (27,6%), soit 1 810 990 habitants. La majeure partie de la population urbaine se concentre donc dans les 17 plus grandes villes, soit 4 749 460 habitants.

Pour une meilleure compréhension de l'armature urbaine, nous analysons les villes selon la taille. La procédure qui nous paraît la plus indiquée est de les catégoriser en quatre (4) groupes : grandes villes, villes moyennes, villes intermédiaires et petites villes.

4.1-GRANDES VILLES

Au nombre de huit (8), les grandes villes de la Côte-d'Ivoire ont chacune, une population supérieure ou égale à 100 000 habitants. Leur population varie de 2 877 948 habitants (Abidjan) à 107 124 habitants (Gagnoa). Elles concentrent 4 166 096 citadins, soit 63,8% de la population urbaine. En d'autres termes, 3 citadins sur 5 habitent dans une grande ville. Ces villes représentent également 6,3% du nombre total des villes ivoiriennes. En dehors d'Abidjan et de Gagnoa, les 6 autres sont par ordre d'importance : Bouaké (461 618 habitants), Daloa (173 107 habitants), Yamoussoukro (155 803 habitants), Korhogo (142 039 habitants), San Pedro (131 800 habitants), Man (116 657 habitants). Six (6) des huit (8) grandes villes se situent dans la moitié Sud du Pays. C'est à dire, là où le développement économique a été amorcé.

Cependant, ces villes ont connu leur ascension de différentes manières : certaines, de part une politique volontariste de développement initiée par le gouvernement, d'autres pour des raisons économico-administratives.

Dans le premier cas se classent les villes de Yamoussoukro et de San Pedro. En effet, la première citée est la ville natale du premier président de la république de Côte-d'Ivoire. De ce fait, elle a bénéficié d'un traitement particulier qui s'est traduit par l'investissement de gros capitaux pour son développement. Ainsi, de nombreux établissements scolaires et universitaires, hôteliers, bancaires, commerciaux et de nombreuses autres infrastructures y ont été réalisés. Pour leur construction et leur fonctionnement, ces infrastructures ont eu besoin de la main-d'œuvre et des employés. La présence de toute cette masse de population appelle d'autres catégories de travailleurs.

Quant à San Pedro, rappelons-le, elle est née de la volonté du gouvernement d'alors de créer un pôle de développement dans le Sud-Ouest, zone peu peuplée mais disposant d'énormes potentialités économiques. Les raisons de son développement ont été largement évoquées plus haut.

Le second cas est celui des villes qui ont joué un rôle administratif depuis le temps colonial (chefs-lieux de cercles ou de Subdivisions, postes administratifs à la période coloniale, chefs-lieux de départements après la colonisation). Elles furent équipées d'infrastructures administratives, économiques et sociales.

Certaines vont connaître un dynamisme renforcé dû à la création d'industries pour la satisfaction de la demande nationale. C'est le cas d'Abidjan où plusieurs industries ont été

installées et de Bouaké où GONFREVILLE a été installée en 1921 pour la transformation du coton local. Mais à partir de 1970, la nouvelle stratégie industrielle ira au delà des petites unités pour créer des entreprises de très grande taille à production massive dans ces mêmes localités. La concentration de ces activités font de ces centres administratifs de véritables grandes villes aujourd'hui.

Les autres villes, dans leur rôle de capitale régionale, ont bénéficié de quelques infrastructures économiques et sociales, tels que les établissements d'enseignement primaire et secondaire, les centres de santé, les services administratifs. Ce qui a pour conséquence, la présence des élèves et des fonctionnaires et la création d'activités liées aux besoins de la population.

Les villes localisées dans les régions d'économie de plantation ont, en plus de la migration scolaire, connu leur expansion grâce à la bourgeoisie commerçante (communément appelée acheteurs de produits) très active dans le rôle d'intermédiaire entre les paysans et les gros exportateurs. Elle est installée à côté des plantations.

4.2-VILLES MOYENNES

Cette catégorie de villes concerne les localités ayant une population supérieure ou égale à 40.000 habitants et inférieure ou égale à 99.999 habitants. Au nombre de 17, elles représentent 13,4% du nombre total des localités urbaines et renferment 911 262 habitants. Ce qui représente 13,9 % de la population urbaine et plus de quatre fois moins que la population vivant dans les huit principales localités du pays. Ces villes sont constituées de chefs-lieux de départements sauf Anyama qui est une banlieue proche d'Abidjan. Sept d'entre elles sont des capitales régionales. Il s'agit par ordre d'importance de leur population de : Abengourou (capitale de la région du Moyen-Comoé), Agboville (région d'Agnéby), Bouaflé (région de la Marahoué), Dimbokro (région du N'Zi-Comoé), Bondoukou (région du Zanzan), Odienné (région du Denguélé), Séguéla (région du Worodougou).

4.3-VILLES INTERMEDIAIRES

Les villes intermédiaires sont celles ayant des populations allant de 10 000 habitants à 39 999 habitants. Elles sont au nombre de 55 et renferment une population de 1 140 535 habitants, soit 17,5 % des citadins. Ce sont toutes des chefs-lieux de Sous-Préfecture parmi lesquels ont compte 30 chefs-lieux de département et deux chefs-lieux de région : Aboisso (région du Sud-Comoé) et Touba (région du Bafing). Il s'agit des villes ayant un rôle administratif de premier plan. Elles sont situées pour la plupart, dans la partie Sud du Pays (45 sur 55, soit 81,8 %). Les 18,2 % qui se trouvent en zone de savane abritent également 18,6 % de la population des villes intermédiaires.

4.4-PETITES VILLES

Les localités qualifiées de petites villes sont celles ayant une population inférieure à 10 000 habitants. Moins nombreuses que les villes intermédiaires, elles ne sont que 47, soit 37,0% du nombre total de localités urbaines. Elles concentrent 311 245 citadins soit 4,8% de la population urbaine, la plus petite proportion des quatre catégories de villes. Cette population représente, moins de treize fois la population vivant dans les plus grandes villes ; trois fois moins que celle des villes moyennes et moins de trois fois celle des villes intermédiaires.

Ces villes sont constituées de deux chefs-lieux de département qui n'ont pas connu une croissance importante ces dernières années (Dabakala et Bocanda) et des chefs-lieux de sous-préfectures. C'est parmi les petites villes que se recrute la plus importante proportion des villes du Nord (36,2 %) par rapport aux autres groupes de villes. La population de ces villes du Nord représente 37,7 % de celle des petites villes. Celles-ci ont une fonction essentiellement administrative.

Tableau 4.1 : Proportion de la population urbaine par catégorie de ville en 1998.

Catégorie de ville	Nombre de villes		Population	
	Effectif	Pourcentage (%)	Effectif	Pourcentage (%)
Petites villes	47	37,0	311 245	4,8
Villes intermédiaires	55	43,3	1 140 535	17,5
Villes Moyennes	17	13,4	911 262	13,9
Grandes villes	8	6,3	4 166 096	63,8
Ensemble	127	100,0	6 529 138	100,0

Ainsi se présente la taille des différentes villes. On retiendra que la moyenne de la population par ville s'est accrue pendant la période intercensitaire, passant de 49 641 habitants en 1988 à 51.411 habitants en 1998. Dans la même période, le nombre de localités de plus de 100.000 habitants est passé de cinq (5) à huit (8). Ces grandes villes concentrent 63,8 % de la population, suivies des villes intermédiaires (17,5 %), des villes moyennes (13,9 %), des petites villes 4,8 %.

4.5-DISTRIBUTION SPATIALE DES VILLES

L'intérêt d'une répartition spatiale des villes est de permettre à l'autorité compétente de connaître la localisation des zones de concentration de la population afin d'y installer des infrastructures socio-économiques indispensables à une vie descente.

Les données du tableau 4.2 présentent l'inégale répartition régionale des villes, et partant, de la distribution de la population. Le nombre de localités urbaines par région varie de un (1) à douze (12) par région. Ici, rentrent en ligne de compte, plusieurs facteurs dont certainement l'étendue de la région, son dynamisme économique, etc. L'examen de la situation fait ressortir que la répartition des agglomérations urbaines ne revêt aucun caractère économique, puisque ce ne sont les régions les mieux nanties qui, à défaut d'avoir le plus grand nombre de villes, renferment les villes les plus peuplées. Ainsi donc, les régions des savanes et de la Vallée du Bandama, moins favorisées sur le plan économique, renferment le plus grand nombre de villes (12 chacune), mais des villes de petites tailles (moins de 10 000 habitants), à côté des régions comme celles des Lagunes (10) et du Bas-Sassandra (7) qui, bien qu'ayant moins de villes, abritent d'importantes populations urbaines.

Dans les détails, retenons que les régions de la Vallée du Bandama et des Savanes renferment respectivement 617 285 habitants (9,5% de la population urbaine totale) et de 301 998 habitants (4,6% de la population totale urbaine). Sur les 12 localités urbaines qui se situent en région des Savanes 7 localités ont une population de moins de 10 000 habitants. Quatre autres localités ont une population comprise entre 10 000 et 50 000 habitants. C'est seulement la

localité de Korhogo qui a une population de plus de 100 000 habitants. Dans la Vallée du Bandama, la situation est pareille que dans la région des Savanes. En effet, toutes les localités ont une population de moins de 50 000 habitants sauf Bouaké qui a en plus de 400 000.

La région qui suit est celle des Montagnes. Elle compte 11 villes dont neuf (9) ont moins de 20 000 habitants, une autre a sa population comprise entre 50 000 et 99 999 habitants et le chef-lieu de région, Man, a plus de 100 000 habitants. Les régions du N’Zi- Comoé et des Lagunes ont chacune 10 localités urbaines. Mais dans le N’Zi Comoé, toutes les localités ont moins de 50 000 habitants. Quatre sont de petites villes et six (6) sont des villes intermédiaires. Par contre, dans la région Lagunes, sur les 10 localités que compte la région, 5 ont une population inférieure à 20 000 habitants. L’essentiel de la population de cette région (92,3 %) se concentre dans la ville d’Abidjan.

En définitive, ce sont les régions caractérisées par un certain dynamisme économique qui concentrent le plus de monde. C’est par rapport à cela qu’il faut voir la répartition spatiale des villes et non à l’effectif des celles-ci, puisque l’objectif est d’aider le décideurs à élaborer sa politique de développement pour la population.

En examinant la position des villes par rapport aux zones écologiques du pays, l’on s’aperçoit qu’il y a une concentration des villes dans la zone forestière du Sud. En effet, 90 des 127 localités urbaines se trouvent dans cette zone avec une population de 5 370 004 habitants, soit 82,2 % de la population urbaine.

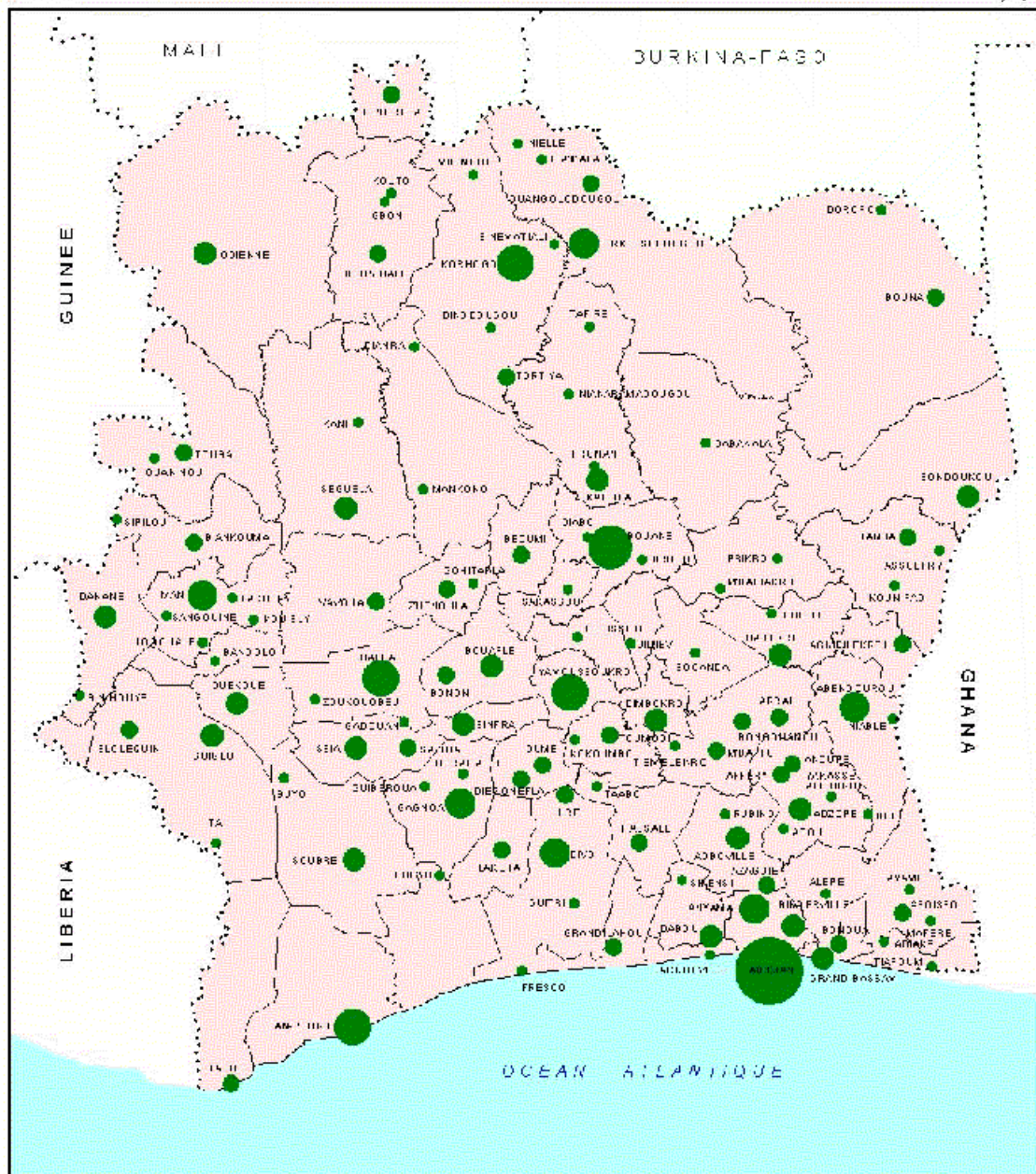
La presque totalité des villes ivoiriennes (110 localités sur les 127) a moins de 50 000 habitants. Ce qui représente 86,6% de l’effectif total des localités urbaines. Ces localités de moins de 50.000 habitants renferment une population de 1.810.990 habitants soit un peu plus du quart 27,6 %) de la population urbaine totale.

Tableau 4.2 : Répartition des villes par région selon la taille en 1998

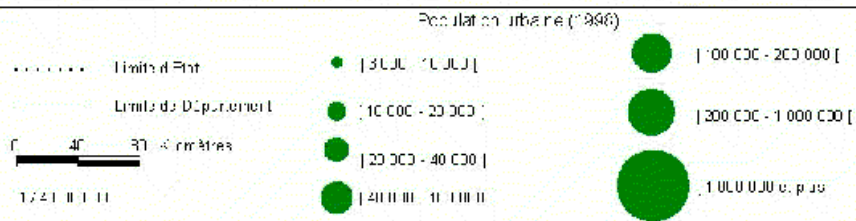
	<10 000	10000-19 999	20 000-49 999	50 000-79 999	80 000-99 999	100 000-199 999	200 000 - et +	Total
Lagunes	2	3	2	2	0	0	1	10
Hautassandra	1	2	2	0	0	1	0	6
Savanes	7	1	3	0	0	1	0	12
Vallée du Bandama	6	2	3	0	0	0	1	12
Moyen Comoe	1	1	1	1	0	0	0	4
Montagnes	6	3	0	1	0	1	0	11
Lacs	2	1	1	0	0	1	0	5
Zanzan	3	2	1	0	0	0	0	6
Bas Sassandra	1	3	1	1	0	1	0	7
Denguélé	0	0	1	0	0	0	0	1
N'zi Comoé	4	2	4	0	0	0	0	10
Marahoué	1	0	4	0	0	0	0	5
Sud Comoé	2	2	2	1	0	0	0	7
Worodougou	3	1	1	0	0	0	0	5
Sud Bandama	2	1	1	0	1	0	0	5
Agneby	3	2	3	1	0	0	0	9
Fromager	1	2	1	0	0	1	0	5
Moyen Cavally	1	1	3	0	0	0	0	5
Bafing	1	0	1	0	0	0	0	2
Total	47	29	35	7	1	6	2	127



REPARTITION SPATIALE DES VILLES SELON LA TAILLE EN 1998



Source: RGP '98



Reproduction: Institut National de Statistique, tel (221) 20 21 40 40 / Fax (221) 20 21 51 87 / 20 21 62 10

Edition Juin 2001

CHAPITRE 5

EVOLUTION DE L'URBANISATION ENTRE 1988 ET 1998

Nous avons évoqué dans les chapitres précédents, l'accroissement de l'urbanisation à travers l'augmentation du nombre des villes et la croissance de la population qui y vit. Dans ce chapitre, nous montrons le dynamisme national de l'urbanisation à travers celui des départements et des régions sur la base de l'accroissement du taux d'urbanisation entre 1988 et 1998.

5.1-NIVEAU NATIONAL

En Côte-d'Ivoire, rappelons-le, 42,5% de la population soit plus de deux résidents sur trois vivent dans les villes. Alors qu'en 1988, c'est exactement deux personnes sur cinq qui vivaient en ville. Ce taux d'urbanisation enregistré en 1988 est presque le même que celui observé au Sénégal (39 %) la même année.

Sur la période intercensitaire (1988-1998), l'accroissement annuel moyen de la population urbaine a été de 3,8%. Il s'avère donc que cet accroissement est légèrement au dessus de la croissance de la population totale (3,3%). A ce rythme, la moitié de la population ivoirienne vivra en ville en 2037, si les populations urbaine et totale croissent aux mêmes taux que ceux observés la période précédente. Mais, la politique de décentralisation et de régionalisation prônée par les gouvernants actuels, ainsi qu'une reprise des activités économiques les prochaines années, risquent d'accélérer l'urbanisation comme c'était le cas au cours des années 1960. Dans ces conditions, le pays n'attendra pas si longtemps pour voir la moitié de sa population vivre dans un environnement urbain.

5.2-NIVEAU REGIONAL

Le dynamisme urbain peut se manifester à travers les taux d'urbanisation des régions et des départements. Les données du tableau 5.1 font apparaître que le taux d'urbanisation n'a augmenté au niveau national que de 1,7 % en 10,6 ans. Cette moyenne cache des disparités très importantes entre les régions du pays : ainsi, les écarts observés entre les taux d'urbanisation de 1988 et 1998 varient de -3,9 (région du Worodougou) à 6,5 (région des Lacs). Quatre régions ont enregistré des écarts négatifs. Il s'agit des régions du Sud-Bandama (-0,8), du Bas-Sassandra (-2,7), du Worodougou (-3,9) et du Fromager (-0,5).

La région du Zanzan, avec un taux d'urbanisation de 11,3 % en 1988 et 13,5 % en 1998, reste la région la moins urbanisée du pays, tandis que la région des Lagunes est plus urbanisée, avec un taux de 82,3 % et 83,7 % respectivement en 1988 et 1998. Ce n'est pas pour autant que la région des Lagunes est celle où le taux d'urbanisation a le plus progressé (1,7 %) au cours de la période inter-censitaire (tableau 5.1). En effet, dix (10) régions ont vu leur taux augmenter plus que celui de la région des Lagunes.

Par ailleurs, huit régions ont enregistré des taux de croissance urbaine dépassant celui de la région des Lagunes qui est de 3,8% l'an (tableau 3.3). Il s'agit des régions du Moyen-Cavally (6,5%), de Worodougou (6,3%), du Bas-Sassandra (6,2%), des Montagnes (4,8 %), du Bafing (4,8 %) du Zanzan (4,7 %) des Lacs (4,1 %) et du Denguélé (3,9 %). Mais c'est la région du Fromager qui enregistre le plus faible taux de croissance soit 2,5% suivi des régions du Sud-Bandama (2,7%) et du N'Zi-Comoé (2,8%).

Lorsqu'on applique le découpage administratif régional actuel du pays aux données de 1988, on remarque que quatre régions avaient un taux d'urbanisation inférieur à 20%. Ce qui

représentaient 21,1% du nombre total des régions. Ces régions sont : le Zanzan avec 11,3%, le Bafing (14,4%), le Worodougou (16,3%) et le Denguélé (17,0%).

Tableau 5.1 : Taux d'urbanisation en 1988 et 1998 par région

Régions	Taux d'urbanisation		Ecart entre 1988 et 1998	Accroissement du taux
	en 1988	en 1998		
Sud-Comoé	30,6	32,6	2,0	6,5
N'zi Comoé	25,0	28,8	3,8	15,2
Zanzan	11,3	13,5	2,2	19,5
Lacs	38,4	44,9	6,5	16,9
Moyen-Comoé	31,6	31,9	0,3	0,9
Vallé Du Bandama	52,9	57,1	4,2	7,9
Lagunes	82,3	83,7	1,4	1,7
Moyen-Cavally	21,2	22,2	1,0	4,7
Montagnes	22,0	26,9	4,9	22,3
Agneby	30,4	35,5	5,1	16,8
Sud Bandama	22,8	22,0	-0,8	-3,5
Marahoué	27,5	28,7	1,2	4,4
Savanes	28,1	32,5	4,4	15,7
Bas Sassandra	22,0	19,3	-2,7	-12,3
Denguélé	17,0	19,4	2,4	14,1
Worodougou	16,3	20,2	3,9	23,9
Bafing	14,4	18,4	4,0	27,8
Haut Sassandra	25,4	25,5	0,1	0,4
Fromager	31,7	31,2	-0,5	-1,6
Ensemble urbain	40,8	42,5	1,7	4,2

Ces régions se localisent toutes dans la savane du Nord. Ce qui ne fait que corroborer la faible urbanisation de la partie Nord du Pays.

Plus des deux tiers (68,4 %) des régions ont des taux d'urbanisation compris entre 20 et 40%.

A cette date (1988), seules deux régions apparaissaient très urbanisées avec plus de la moitié des habitants vivant en milieu urbain : ce sont les régions des Lagunes et de la Vallée du Bandama avec respectivement 82,3 % et 52,9% de population urbaine. Le poids prépondérant qu'occupe les deux principales villes du pays, Abidjan et Bouaké, dans la population de chacune de leur région expliquerait cette situation.

Dix ans plus tard (1998), la situation n'a presque pas changé de ce point de vue, même s'il y a une amélioration de l'urbanisation de façon globale. Cependant, certaines régions ont vu leur taux d'urbanisation s'améliorer tandis que d'autres au contraire ont enregistré un recul des leurs.

A travers les taux urbanisation (pourcentage des citoyens par rapport à la population totale), il apparaît que seize (16) régions du pays ont enregistré une augmentation de leur taux tandis que trois ont vu les leur régresser. Les régions des Lacs, des Savanes, des Montagnes et de l'Agneby sont celles dont les taux d'urbanisation ont le plus progressé entre 1988 et 1998. L'écart entre ces taux (celui de 1988 et celui de 1998) est assez important pour ces régions surtout pour la région des Lacs où il est passé de 38,4% à 44,9% soit une augmentation de 6,5 points. Ensuite, vient la région de l'Agneby avec un écart de 5,1 points (30,4% contre 35,5%). Enfin viennent les autres régions à croissance urbaine positive, où l'écart entre les taux des deux dates, varient de 0,1 à 4,6. Les écarts importants observés montrent l'ampleur du phénomène urbain dans certaines régions.

A l'opposé, certaines régions ont régressé par rapport à l'urbanisation. Il s'agit principalement des régions du Bas-Bandama, du Fromager et du Bas-Sassandra. Dans ces régions, la proportion des habitants des villes a diminué par rapport à l'ensemble de la population de ces régions, malgré l'apparition de nouvelles localités dans la sphère des localités urbaines. Cette

régression de l'urbanisation est moins importante dans les régions du Fromager et du Sud-Bandama que dans la région de Bas-Sassandra. Dans cette dernière, le taux d'urbanisation est passé de 22,0 % en 1988 à 19,3 % en 1998, soit -2,7 points de moins.

Lorsqu'on observe les taux de croissance dans ces trois régions, il apparaît que la population rurale a crû de 7,9% l'an pendant la période inter-censitaire dans le Bas-Sassandra tandis que la population urbaine n'a augmenté que de 6,2% par an au cours de la même période. La même situation s'observe aussi dans les régions du Bas-Bandama et du Fromager où les populations rurale et urbaine ont crû respectivement de 2,8% et 2,6% pour la première région, et 2,6% contre 2,3% pour la seconde. Le rythme de la croissance urbaine a été plus lent que la croissance rurale entre 1988 et 1998 dans ces trois régions.

Les résultats de l'Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation (EIMU-93), font apparaître un accroissement plus important en milieu rural de la population étrangère durant la période 1988-1993 au détriment de la ville d'Abidjan et de certaines villes secondaires. Le milieu rural accueillerait plus de migrants venus de l'étranger au cours des cinq (5) années précédant l'enquête que le milieu urbain. Ainsi donc, le fait que le milieu rural soit la principale destination actuelle des immigrants externes, expliquerait en partie, la baisse de l'urbanisation dans le Sud-Ouest (le Bas-Sassandra). La dégradation et la précarité des conditions de vie des ménages en ville, suite à la crise économique que traverse le pays, serait également à la base du ralentissement de l'urbanisation, surtout dans certaines régions connues pour leur potentialité agricole.

Le nombre de régions ayant un taux d'urbanisation inférieur à 20% est resté le même qu'en 1988 et l'on retrouve dans ce groupe, les mêmes régions qu'en 1988, sauf celle du Bas-Sassandra qui est devenue plus rurale, tandis que celle du Worodougou qui avait un taux d'urbanisation en dessous de 20% est passée dans la catégorie supérieure. On retrouve dans cette catégorie, les régions du Bafing, du Zanzan, du Denguélé et du Bas-Sassandra. En dehors de la dernière citée, toutes les autres se situent au Nord du pays, considéré comme peu attractif aux migrants. La faible proportion des migrants dans ces régions, surtout des migrants externes, corrobore ce qui précède.

En 1998, les deux tiers (2/3) des régions ont un taux d'urbanisation compris entre 20 % et 40%. Celles ayant un taux supérieur ou égal à 40% sont au nombre de 3. Il s'agit des régions des Lagunes (83,7 %), de la Vallée du Bandama (57,1%) et des Lacs (44,9 %). Les régions appartenant à cette catégorie n'étaient qu'au nombre de deux (2) en 1988. Près de 80% des régions (79 %) ont un taux d'urbanisation supérieur à 20% contre 68,4% en 1988 (tableau 5.2).

Tableau 5.2 : Répartition des régions selon le taux d'urbanisation en 1988 et en 1998

Taux	Régions en 1988		Régions en 1998	
	Nombre	Fréquence	Nombre	Fréquence
< 20%	4	21,1	4	21,0
20-40%	13	68,4	12	63,2
40% et +	2	10,5	3	15,8
Total	19	100,0	19	100,0

5.3-NIVEAU DEPARTEMENTAL

L'examen des taux d'accroissement urbain par département révèle la diversité du phénomène d'une entité à une autre et d'une période à l'autre. De façon globale, rappelons-le, le plus faible taux est enregistré dans le département de Dabakala en 1988 (9,5 %) et dans celui d'Alépé en 1998 (6,8 %). Tandis que dans le département d'Abidjan, la quasi-totalité (plus de 95%) de la population vit en milieu urbain : 95,1 % en 1988 et 95,8 % en 1998. Entre les deux extrêmes se trouve une variété de situations qui fera l'objet d'examen plus loin. Comme pour les régions, l'urbanisation s'est accentuée dans certains départements, alors qu'elle a régressé dans d'autres.

En 1988, les départements de Grand-Lahou, Tanda, Bouna, Mankono et Dabakala avaient des taux d'urbanisation inférieurs à 10 %. Vingt huit (28) départements avaient des taux d'urbanisation inférieurs à 20 %. En plus d'Abidjan et de Bouaké, quatre autres départements avaient des taux supérieurs à la moyenne nationale (40,8 %). Il s'agissait de Grand-Bassam (61,4%), Yamoussoukro (46,8%), Katiola (48,0%) et San Pédro (43,9%). Seulement trois départements sur cinquante en 1988 abritaient plus de 50 % de citadins sur leur territoire.

En 1998, la proportion des citadins a évolué. Mais certains départements sont restés peu urbanisés. La situation se présente de la façon suivante :

- cinq (5) départements enregistrent moins de 10 % de population urbaine. De ces départements, seul Dabakala faisait partie de cette catégorie en 1988 ;
- Vingt et un (21) départements ont des taux d'urbanisation inférieurs à 20 % ;
- six (6) départements ont des taux d'urbanisation supérieurs à la moyenne nationale (42,5%). Cinq (5) des six (6) départements occupaient cette position en 1988. Seul, le département de Dimbokro ne faisait pas partie de cette catégorie, il remplace le département de San Pédro ;
- Trois (3) départements abritent au moins 50 % de citadins, ce nombre était le même en 1988.

Un fait important à relever est la régression du phénomène urbain dans certains départements par rapport en 1988. En effet, dix sept (17) départements ont vu leur taux d'urbanisation en baisse. Ce phénomène est caractéristique dans les départements de San Pedro où le taux d'urbanisation qui était de 43,9% en 1988 est passé à 31,2% en 1998 soit une régression de 12,7 points, de Jacqueville (30,8% en 1988 à 23,0% en 1998) et Duekoué (27,0% en 1988 à 18,9% en 1998). La plupart des départements de ce groupe se situent dans le Sud-Ouest et l'Ouest du pays sauf Alépé, Jacqueville, Tengréla, Bocanda et Bondoukou. L'immigration en direction de ces départements s'oriente de plus en plus vers le milieu rural comme nous l'avons mentionné plus haut.

A l'opposé des départements précédents, d'autres ont connu une importante augmentation de leur taux d'urbanisation au cours de la période 1988-1998. Ce sont les départements suivants : Katiola où le taux a plus que doublé (25,8% à 55,7%), Dimbokro (32% à 57,5%), Yamoussoukro (46,8% à 53,9%) et enfin le département d'Adzopé (31,0% à 37,1%).

Le département de Dimbokro qui avait un taux d'urbanisation de 30,1 % en 1988, se retrouve parmi les départements les plus urbanisés en 1998 avec au moins la moitié de sa population vivant dans le milieu urbain. Nous n'avons pas d'explication plausible à ce bond spectaculaire, sauf émettre des hypothèses dont l'une serait l'immigration scolaire.

Tableau 5.3 : Taux d'urbanisation par département en 1988 et 1998

Départements	Taux d'urbanisation en 1988	Taux d'urbanisation en 1998	Ecart entre les taux de 1988 et 1998
Abengourou	32,5	32,2	-0,3
Abidjan	95,1	95,8	0,7
Aboisso	18	21,3	3,3
Adiaké	13,4	17,3	3,9
Adzopé	31	37,1	6,1
Agboville	29,7	33,6	3,9
Agnibilékrou	29,3	31	1,7
Alépé	11	6,8	-4,2
Bangolo	11,9	9,5	-2,4
Béoumi	14,6	18	3,4
Biankouma	13,1	18,5	5,4
Bocanda	11,8	10	-1,8
Bondoukou	19,1	15,1	-4,0
Bongouanou	24,9	27,8	2,9
Bouaflé	33,6	32,2	-1,4
Bouaké	74,9	78,6	3,7
Bouna	9,8	13,2	3,4
Boundiali	21,4	25,9	4,5
Dabakala	9,5	9,6	0,1
Dabou	29,1	33,3	4,2
Daloa	36,7	36,4	-0,3
Danané	16,7	23,6	6,9
Daoukro	25,6	37,3	11,7
Dimbokro	30,1	57,5	27,4
Divo	24	22,5	-1,5
Duékoué	27	18,9	-8,1
Ferké	26,5	29,3	2,8
Gagnoa	33,7	33,7	0,0
Grand-Bassam	61,4	62,1	0,7
Grand-lahou	3,1	28,8	25,7
Guiglo	16,2	24,6	8,4
Issia	19,6	21,7	2,1
Jacqueville	30,8	23	-7,8
Katiola	48	55,7	7,7
Korhogo	29,3	36,3	7,0
Lakota	18,8	20,4	1,6
Man	31,8	38,8	7,0
Mankono	8,7	12,4	3,7
M'bahiakro	10,6	15,4	4,8
Odienné	17	19,4	2,4
Oumé	27,8	25,8	-2,0
Sakassou	14,4	15,2	0,8
San-Pédro	43,9	31,2	-12,7
Sassandra	16,5	12,3	-4,2
Séguéla	24	29,5	5,5
Sinfra	29	29	0,0
Soubré	12,9	14,2	1,3
Tabou	16,9	16,4	-0,5
Tanda	5,6	11,8	6,2
Tengrela	40,4	35,1	-5,3
Tiassalé	17,8	13,4	-4,4

Tiébissou	18,9	21,7	2,8
Touba	14,4	18,4	4,0
Toulepleu	24,7	22,6	-2,1
Toumodi	27,6	35,1	7,5
Vavoua	10,6	9,2	-1,4
Yamoussoukro	46,8	53,9	7,1
Zuénoula	17,1	22,6	5,5
Ensemble urbain	40,8	42,5	1,7

Tableau 5.4 : Répartition des départements selon le taux d'urbanisation en 1988 et en 1998

Taux d'urbanisation par tranche	Départements en 1988		Départements en 1998	
	Nombre	Fréquence	Nombre	Fréquence
<20%	28	48,3	21	36,2
20-40%	22	37,9	31	53,5
40% et +	8	13,8	6	10,3
Total	58	100,0	58	100,0

L'analyse de l'évolution de l'urbanisation entre 1988 et 1998, fait ressortir que, bien qu'en progression, le phénomène urbain a peu évolué pendant la période inter-censitaire. Le taux d'urbanisation au niveau national n'est passé que de 40,8 % à 42,5 % en une dizaine d'années. Cette urbanisation s'apprécie de diverses manières, d'une région à une autre et d'un département à un autre. A ces niveaux, des écarts importants sont apparus entre les différentes entités.

Globalement, une disparité se lit entre le Nord et le Sud. Ainsi, la zone forestière apparaît plus urbanisée que la zone de savane. La première citée enregistre plus de villes et partant plus de population urbaine. Au niveau géographique plus fin, des disparités apparaissent au sein de chacune des entités précédemment citées. Ainsi, certaines villes des régions de la zone forestière ont vu leur taux d'urbanisation régresser ; c'est le cas de la région du Bas-Sassandra, tandis que des départements de la partie Nord du pays ont enregistré des taux d'urbanisation assez élevés.

CONCLUSION

L'urbanisation, phénomène récent en Côte-d'Ivoire, a connu un accroissement rapide au cours des décennies 1950, 1960 et 1970, de sorte que le pays a comblé en partie son retard dans le domaine. Pendant cette période, le taux d'urbanisation avait un rythme d'environ 10 % par an, faisant passer la population urbaine de 330 000 habitants en 1955 à 2 146 293 en 1975. Depuis le début des années 1980, la croissance urbaine ne fait que régresser de sorte qu'aujourd'hui, les villes dans leur ensemble, croissent à un taux inférieur à 4 %. De ce fait, le taux d'urbanisation n'est que de 42,5 % en 1998, battant en brèche, toutes les prévisions bâties sur les observations des décennies 1960 et qui prévoyaient plus de 50 % de citoyens en Côte-d'Ivoire avant l'an 2 000.

Pendant la période de forte croissance urbaine, l'urbanisation était alimentée par les migrations internes (l'exode rural essentiellement) et internationales, qui étaient à leur tour, soutenues par la croissance économique. En effet, le dynamisme économique des années 1960 et 1970, caractérisé par un taux de croissance de 7 % l'an, attirait de nombreux migrants en provenance aussi bien de l'étranger que des zones rurales du pays, en direction des pôles de développement, particulièrement vers les centres urbains et surtout Abidjan. Depuis que les migrations ont amorcé un ralentissement au début des années 1980, l'urbanisation a suivi le mouvement de sorte qu'au cours de la dernière décennie, on a enregistré, de moins en moins de nouvelles arrivées dans les villes, entraînant la réduction de l'accroissement urbain.

Le RGPH-98 a permis de constater que les femmes sont autant touchées par l'urbanisation que les hommes, même si la structure urbaine de ceux-ci n'est pas la même que celle des femmes. Mais on compte 104 hommes pour 100 femmes en milieu urbain.

La répartition spatiale des villes et de la population urbaine reflète le déséquilibre économique entre les deux zones écologiques du pays : savane et forêt. La savane concentre 1 159 134 habitants, soit 17,8 % de la population urbaine, ses six régions (Savanes, Vallée du Bandama, Worodougou, Denguélé, Bafing et Zanzan) ; tandis que l'essentiel de la population urbaine se trouve au Sud forestier avec 5 370 004 habitants soit 82,2% des citoyens.

Dans le Sud forestier, la ville d'Abidjan, de par son poids écrasant, crée un déséquilibre au sein de la zone. Elle submerge les autres villes à tous points de vues : démographique, économique, administratif, socio-culturel et politique. Elle seule renferme 44,1% de la population urbaine et renferme près de 92,1% des citoyens de la région des Lagunes. Elle exerce son influence sur toutes les régions du pays, et au-delà, la sous-région ouest-africaine.

Les migrants (internes et externes) occupent une part importante dans la population urbaine ivoirienne. Les pays limitrophes pour des raisons historiques, économiques et politiques fournissent un important contingent d'immigrants. Ce qui confère à la population urbaine un caractère cosmopolite. Ainsi, plus de la moitié des habitants des villes de la Côte-d'Ivoire, n'y sont pas nés, et cette proportion varie d'une ville à une autre. Dans le Nord, les non-natifs des villes sont en faible proportion, ce qui n'est pas le cas dans le Sud où cette proportion peut parfois atteindre 68%.

Certains départements sont fortement urbanisés ; le taux d'urbanisation en 1998 peut y atteindre 95 %. Six (6) départements dont deux en zone de savane abritent plus 50 % de population urbaine. Les trois cinquièmes des centres urbains de Côte-d'Ivoire ont moins de 20.000 habitants et concentrent 11,2% de la population urbaine. Alors que les seules huit (8) grandes villes du pays, renferment 63,8% de la population urbaine.

Le ralentissement de la croissance urbaine observé depuis le début des années 1980, n'a pas empêché la croissance du nombre de villes qui est passé de 66 en 1975 à 127 en 1998 et non plus la croissance de la population urbaine qui est passée de 2 146 293 à 6 529 138 habitants

sur la même période. De même, le nombre de villes de plus de 100 000 habitants est passé de 2 en 1975 à 8 en 1998.

Pour les années à venir, s'il est incertain que les migrations internationales n'atteignent leur rythme des années 1960 pour impulser un nouveau souffle à l'urbanisation, il est probable qu'une reprise économique redynamise les migrations internes, particulièrement l'exode rural qui va à son tour renflouer les centres urbains en population, surtout les capitales régionales.

BIBLIOGRAPHIE

BA (A) et SARR (I), 1984 : *Migration et urbanisation au Sénégal*.

CERPOD, Rapport de Recherche, 78p.

DUPONT (V) et DUREAU (F), 1986 : *Migration et dynamique des villes moyennes en Afrique de l'Ouest : Cas de quatre centres urbaines en région de plantation (Côte-d'Ivoire et Togo)*, 155p.

DUREAU (F), 1987 : *Migration et Urbanisation, le cas de la Côte d'Ivoire*,
Thèse de 3^e cycle, Abidjan, ORSTOM, 646p.

GUINGNIDO (G.K.J.), 1992 : *Croissance urbaine, migrations et population au Bénin*.
Les Etudes du CEPED N°5 Paris, 89p.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE 1992 : *Répartition spatiale de la population et des migrations tome 2*.
Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1988, 201p.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE 1995 : *Rapport national descriptif*.
Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation (EIMU, 1993), 203p.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE 1999 : *Les notions de ville et du milieu urbain en Côte d'Ivoire à travers les recensements de 1975 et 1988*.
Table ronde sur la définition de la ville en Côte-d'Ivoire, 30p.

ORSTOM, : *L'insertion urbaine à Dakar : Les jeunes vivent la crise, les aînés la supportent*.
ORSTOM : *Actualités N°48*, 8p.

POYOUR (S) et GBANGOU (A), 1991 : *Migration et urbanisation au Burkina Faso*.
CERPOD, Rapport de Recherche, 90p.

YEO (S) et al. , 1996 : *Migration et Urbanisation*. Rapport de la commission II, 44p.

ZANOU (B), 1983 : *Croissance urbaine en Côte d'Ivoire : Croissance des villes de l'intérieur*.
Mémoire de D.E.A. de démographie, Université de ParisI, 124p.

LISTE DES TABLEAUX ET CARTES

TABLEAU 2.1 : POPULATION DES LOCALITES DE PLUS DE 5000 HABITANTS DE 1921 A 1998	11
TABLEAU 2.2 : EVOLUTION DU TAUX D'URBANISATION	11
TABLEAU 2.3 : REPARTITION DE LA POPULATION URBAINE PAR SEXE SELON LE GROUPE D'AGES	12
TABLEAU 2.4 : TAUX D'URBANISATION PAR REGION SELON LE SEXE EN 1998	15
TABLEAU 2.5 : TAUX D'URBANISATION PAR REGION ET PAR DEPARTEMENT EN 1998	17
TABLEAU 2.6 : EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA VILLE D'ABIDJAN	21
TABLEAU 2.7 : REPARTITION DE LA POPULATION D'ABIDJAN SELON LE GROUPE ETHNIQUE ET LA NATIONALITE.....	22
TABLEAU 2.8 : NON NATIFS ET IMMIGRANTS RECENTS PAR GRANDES VILLES	24
TABLEAU 3.1 : REPARTITION DES VILLES SELON LE TAUX DE CROISSANCE ENTRE 1988 ET 1998.....	27
TABLEAU 3.2 : REPARTITION DES DEPARTEMENTS SELON LE TAUX D'ACCROISSEMENT	29
TABLEAU 3.3 : REPARTITION DES REGIONS SELON LE TAUX D'ACCROISSEMENT ENTRE 1988 ET 1998.....	30
TABLEAU 3.4: TAUX D'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION URBAINE ENTRE 1988 ET 1998....	31
TABLEAU 4.1 : PROPORTION DE LA POPULATION URBAINE PAR CATEGORIE DE VILLE EN 1998.....	36
TABLEAU 4.2 : REPARTITION DES VILLES PAR REGION SELON LA TAILLE EN 1998.....	37
TABLEAU 5.1 : TAUX D'URBANISATION EN 1988 ET 1998 PAR REGION	40
TABLEAU 5.2 : REPARTITION DES REGIONS SELON LE TAUX D'URBANISATION EN 1988 ET EN 1998.....	42
TABLEAU 5.3 : TAUX D'URBANISATION PAR DEPARTEMENT EN 1988 ET 1998	43
TABLEAU 5.4 : REPARTITION DES DEPARTEMENTS SELON LE TAUX D'URBANISATION	44
FIGURE 2.1 : LA PYRAMIDE DES AGES DE LA POPULATION URBAINE	13
CARTE 1 : TAUX D'URBANISATION PAR DEPARTEMENT EN 1998	19
CARTE 2 : TAUX D'ACCROISSEMENT URBAIN PAR DEPARTEMENT ENTRE 1988 ET 1998	33
CARTE 3 : REPARTITION SPATIALE DES VILLES SELON LA TAILLE EN 1998	38

ANNEXES

Annexe 1 : Population totale résidente par région et département selon le milieu de résidence

Régions	Départements	Ensemble urbain	Ensemble rural	TOTAL	Rapport de masculinité
SUD COMOE	Total Région	149 788	309 699	459 487	108,5
	Aboisso	47 343	174 710	222 053	111,7
	Adiaké	17 352	83 093	100 445	106,7
	Grand-Bassam	85 093	51 896	136 989	104,7
N'ZI COMOE	Total Région	182 520	451 407	633 927	96,3
	Bongouanou	68 803	178 832	247 635	97,8
	Daoukro	41 830	70 358	112 188	99,9
	Dimbokro	46 683	34 475	81 158	101,0
	M'bahiakro	16 774	92 133	108 907	93,4
	Bocanda	8 430	75 609	84 039	86,8
ZANZAN	Total Région	94 803	606 202	701 005	95,6
	Bondoukou	44 335	249 081	293 416	96,1
	Bouna	23 503	155 266	178 769	94,1
	Tanda	26 965	201 855	228 820	96,0
LACS	Total Région	213 945	262 290	476 235	99,0
	Toumodi	37 090	68 565	105 655	100,7
	Yamoussoukro	161 354	137 889	299 243	98,8
	Tiébissou	15 501	55 836	71 337	97,6
MOYEN COMOE	Total Région	125 882	268 879	394 761	109,6
	Abengourou	92 821	195 410	288 231	110,9
	Agnibilékrou	33 061	73 469	106 530	106,2
VALLEE DU BANDAMA	Total Région	617 285	463 224	1080 509	96,7
	Béoumi	21 484	97 844	119 328	93,7
	Bouaké	481 638	131 153	612 791	95,8
	Dabakala	9 915	93 668	103 583	98,2
	Katiola	92 230	73 422	165 652	102,9
	Sakassou	12 018	67 137	79 155	93,3
LAGUNES	Total Région	3 125 855	607 558	3 733 413	103,1
	Abidjan	2 993 440	132 450	3 125 890	102,0
	Grand-lahou	24 718	61 263	85 981	115,3
	Tiassalé	23 571	152 478	176 049	111,6
	Alépé	6 491	89 728	96 219	104,4
	Dabou	65 453	130 950	196 403	108,7
	Jacqueville	12 182	40 689	52 871	102,9
MOYEN CAVALLY	Total Région	112 911	395 822	508 733	109,4
	Guiglo	64 094	196 000	260 094	111,3
	Duékoué	37 374	160 673	198 047	111,2
	Toulépleu	11 443	39 149	50 592	94,4
MONTAGNES	Total Région	251 725	684 785	936 510	102,1
	Bangolo	12 642	120 300	132 942	108,9
	Biankouma	22 552	99 672	122 224	96,2
	Danané	74 344	240 084	314 428	99,5
	Man	142 187	224 729	366 916	104,1
AGNEBY	Total Région	186 286	338 925	525 211	103,4
	Adzopé	104 070	176 276	280 346	102,1
	Agboville	82 216	162 649	244 865	104,9
SUD BANDAMA	Total Région	150 207	531 814	682 021	110,3
	Divo	120 053	414 227	534 280	110,7

	Lakota	30 154	117 587	147 741	109,0
Régions	Départements	Ensemble urbain	Ensemble Rural	TOTAL	Rapport de masculinité
MARAHOUÉ	Total Région	158 996	395 811	554 807	109,0
	Bouaflé	76 081	160 231	236 312	109,0
	Sinfra	49 297	120 718	170 015	112,4
	Zuénoula	33 618	114 862	148 480	105,4
SAVANES	Total Région	301 998	627 675	929 673	96,5
	Boundiali	42 260	121 165	163 425	96,2
	Ferké	73 010	176 592	249 602	99,4
	Korhogo	164 401	288 605	453 006	95,1
	Tengrela	22 327	41 313	63 640	96,7
BAS SASSANDRA	Total Région	268 916	1126 335	1395 251	115,6
	San-Pédro	131 800	290 404	422 204	117,0
	Sassandra	25 436	181 942	207 378	116,2
	Soubré	89 182	539 410	628 592	114,9
	Tabou	22 498	114 579	137 077	114,2
DENGUELE	Total Région	43 131	179 315	222 446	98,9
	Odienné	43 131	179 315	222 446	98,9
WORODOUGOU	Total Région	76 336	302 127	378 463	106,4
	Mankono	25 455	180 650	206 105	104,2
	Séguéla	50 881	121 477	172 358	109,1
BAFING	Total Région	25 581	113 670	139 251	96,7
	Touba	25 581	113 670	139 251	96,7
HAUT SASSANDRA	Total Région	273 787	798 190	1071 977	111,1
	Daloa	190 719	333 495	524 214	110,0
	Issia	56 844	204 737	261 581	110,7
	Vavoua	26 224	259 958	286 182	113,2
FROMAGER	Total Région	169 186	373 806	542 992	111,3
	Gagnoa	123 832	243 159	366 991	110,9
	Oumé	45 354	130 647	176 001	112,2
Ensemble Côte d'Ivoire		6 529 138	8 837 534	15 366 672	104,3

Annexe 2 : Population résidente par groupe d'âges selon le milieu de résidence et le sexe

Groupe d'âges	Urbain			Rural			Ensemble		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
0-4 ans	401 184	386 092	787 276	796 317	771 807	1568 124	1 197 501	1 157 899	2 355 400
5-9 ans	425 616	426 036	851 652	782 616	713 239	1495 855	1 208 232	1 139 275	2 347 507
10-14 ans	431 586	459 643	891 229	545 698	459 684	1005 382	977 284	919 327	1 896 611
15-19 ans	442 521	472 617	915 138	402 587	405 225	807 812	845 108	877 842	1 722 950
20-24 ans	386 923	378 298	765 221	387 047	392 474	779 521	773 970	770 772	1 544 742
25-29 ans	308 953	290 521	599 474	337 650	338 078	675 728	646 603	628 599	1 275 202
30-34 ans	245 095	228 000	473 095	287 148	290 570	577 718	532 243	518 570	1 050 813
35-39 ans	196 947	177 533	374 480	225 762	228 379	454 141	422 709	405 912	828 621
40-44 ans	159 250	125 496	284 746	175 877	176 684	352 561	335 127	302 180	637 307
45-49 ans	116 621	80 368	196 989	138 005	133 532	271 537	254 626	213 900	468 526
50-54 ans	76 838	56 856	133 694	113 002	116 624	229 626	189 840	173 480	363 320
55-59 ans	49 364	38 042	87 406	93 842	87 875	181 717	143 206	125 917	269 123
60-64 ans	35 426	30 459	65 885	81 318	78 002	159 320	116 744	108 461	225 205
65-69 ans	23 073	18 979	42 052	60 890	52 048	112 938	83 963	71 027	154 990
70-74 ans	13 606	12 393	25 999	41 212	35 117	76 329	54 818	47 510	102 328
75-79 ans	7 093	6 830	13 923	23 021	18 735	41 756	30 114	25 565	55 679
80-84 ans	3 893	4 202	8 095	10 840	10 796	21 636	14 733	14 998	29 731
85-89 ans	1 888	2 130	4 018	4 645	4 917	9 562	6 533	7 047	13 580
90-94 ans	1 809	1 988	3 797	3 360	3 791	7 151	5 169	5 779	10 948
95 ans & +	1 832	2 312	4 144	3 430	4 899	8 329	5 262	7 211	12 473
ND	426	399	825	412	379	791	838	778	1 616
TOTAL	3 329 944	3 199 194	65 291 38	45 146 79	43 228 55	8837 534	7 844 623	7 522 049	15 366 672

Annexe 3 : Migrants internationaux par groupe d'âge selon le milieu de résidence et le sexe

Groupe d'âges	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
0- 4 ans	14 613	14 300	28 913	29 546	29 035	58 581	44 159	43 335	87 494
5- 9 ans	15 577	18 422	33 999	27 970	29 200	57 170	43 547	47 622	91 169
10-14 ans	16 008	23 129	39 137	26 280	24 015	50 295	42 288	47 144	89 432
15-19 ans	29 483	40 318	69 801	62 483	64 641	127 124	91 966	104 959	196 925
20-24 ans	61 809	54 279	116 088	111 007	95 683	206 690	172 816	149 962	322 778
25-29 ans	76 012	55 781	131 793	106 929	84 494	191 423	182 941	140 275	323 216
30-34 ans	76 107	49 217	125 324	91 826	67 129	158 955	167 933	116 346	284 279
35-39 ans	67 000	41 777	108 777	75 846	49 682	125 528	142 846	91 459	234 305
40-44 ans	55 294	29 255	84 549	58 722	32 860	91 582	114 016	62 115	176 131
45-49 ans	40 827	18 696	59 523	44 860	19 393	64 253	85 687	38 089	123 776
50-54 ans	29 840	12 804	42 644	35 319	12 724	48 043	65 159	25 528	90 687
55-59 ans	19 136	7 298	26 434	23 048	6 795	29 843	42 184	14 093	56 277
60-64 ans	12 941	5 205	18 146	16 290	4 811	21 101	29 231	10 016	39 247
65-69 ans	7 585	2 781	10 366	9 222	2 380	11 602	16 807	5 161	21 968
70-74 ans	4 219	1 742	5 961	5 091	1 687	6 778	9 310	3 429	12 739
75-79 ans	1 883	864	2 747	2 444	854	3 298	4 327	1 718	6 045
80-84 ans	893	564	1 457	1 124	586	1 710	2 017	1 150	3 167
85-89 ans	313	259	572	454	203	657	767	462	1 229
90-94 ans	276	248	524	366	261	627	642	509	1 151
95 &+ ans	284	305	589	403	315	718	687	620	1 307
Non déclaré	78	86	164	94	64	158	172	150	322
TOTAL	530 178	377 330	907 508	729 324	526 812	1 256 136	1 259 502	904 142	2 163 644

Annexe 4 : Répartition des résidents des huit grandes villes, nés hors Côte d'Ivoire, par pays d'origine selon le sexe

PAYS	HOMMES	FEMMES	RM
BENIN	14 094	11 081	127
BURKINA.	110 356	80 731	137
CAP VERT.	78	95	82
GAMBIE.	308	108	285
GHANA.	15 751	22 482	70
GUINEE.	34 835	24 947	140
GUINEE-BISSAU.	172	130	132
LIBERIA.	2 559	3 105	82
MALI.	86 879	57 889	150
MAURITANIE.	5 532	786	704
NIGER.	28 743	8 320	345
NIGERIA.	14 423	12 228	118
SENEGAL.	18 971	6 451	294
SIERRA-LEONE.	464	327	142
TOGO.	13 030	12 445	105
ENSEMBLE CEDEAO.	346 195	241 125	144
AUTRES AFRIQUES	6946	6038	115
ASIE.	4 376	2 829	155
EUROPE.	6 551	6 194	106
AMERIQUE.	858	960	89
OCEANIE.	16	14	114
NON DECLARE.	85	82	104
ENSEMBLE DES 8 VILLES.	365 027	257 242	142

Annexe 5 : Répartition de la population étrangère totale et urbaine par groupes d'âges

Groupe d'âges	Ensemble Côte d'Ivoire				Ensemble Urbain			
	Hommes	Femmes	Total	RM	Hommes	Femmes	Total	RM
0- 4 ans	347 689	332 855	680 544	104	127 538	120 670	248 208	106
5- 9 ans	291 551	278 769	570 320	105	111 104	109 361	220 465	102
10-14 ans	198 653	195 440	394 093	102	85 218	92 223	177 441	92
15-19 ans	195 800	200 709	396 509	98	80 027	90 890	170 917	88
20-24 ans	235 040	202 571	437 611	116	93 627	84 462	178 089	111
25-29 ans	218 540	171 631	390 171	127	95 127	74 008	169 135	129
30-34 ans	186 325	132 453	318 778	141	86 197	58 773	144 970	147
35-39 ans	152 157	100 551	252 708	151	72 281	47 005	119 286	154
40-44 ans	118 633	66 048	184 681	180	58 016	31 510	89 526	184
45-49 ans	87 887	40 100	127 987	219	41 981	19 641	61 622	214
50-54 ans	66 707	26 779	93 486	249	30 681	13 315	43 996	230
55-59 ans	42 796	14 665	57 461	292	19 355	7 437	26 792	260
60-64 ans	29 830	10 619	40 449	281	13 126	5 335	18 461	246
65-69 ans	17 234	5 661	22 895	304	7 705	2 932	10 637	263
70-74 ans	9 692	3 783	13 475	256	4 348	1 861	6 209	234
75-79 ans	4 634	2 054	6 688	226	1 987	1 005	2 992	198
80-84 ans	2 315	1 546	3 861	150	1 028	761	1 789	135
85-89 ans	1 160	833	1 993	139	491	411	902	119
90-94 ans	1 257	1 083	2 340	116	532	492	1 024	108
95 &+ ans	1 281	1 204	2 485	106	554	563	1 117	98
Non déclarés	768	744	1 512	103	392	379	771	103
TOTAL	2 209 949	1 790 098	4 000 047	123	931 315	763 034	1 694 349	122

Annexe 6: Répartition des migrants internes en milieu urbain et dans l'ensemble du pays par groupes d'âges

Groupes d'âges	ENSEMBLE URBAIN				ENSEMBLE COTE D'IVOIRE			
	Hommes	Femmes	Total	RM	Hommes	Femmes	Total	RM
0- 4 ans	51 021	52 165	103 186	98	147 552	147 907	295 459	100
5- 9 ans	88 918	103 755	192 673	86	215 569	227 400	442 969	95
10-14 ans	131 875	170 767	302 642	77	248 926	279 937	528 863	89
15-19 ans	178 923	214 799	393 722	83	284 864	329 492	614 356	86
20-24 ans	181 130	182 620	363 750	99	289 342	302 858	592 200	96
25-29 ans	143 665	141 646	285 311	101	240 594	246 981	487 575	97
30-34 ans	112 725	114 136	226 861	99	198 156	203 322	401 478	97
35-39 ans	92 854	89 227	182 081	104	157 945	154 184	312 129	102
40-44 ans	78 496	63 925	142 421	123	127 455	110 226	237 681	116
45-49 ans	57 792	39 169	96 961	148	93 319	72 015	165 334	130
50-54 ans	33 580	25 669	59 249	131	60 421	51 464	111 885	117
55-59 ans	20 043	16 470	36 513	122	41 600	33 741	75 341	123
60-64 ans	13 303	12 605	25 908	106	30 022	26 072	56 094	115
65-69 ans	8 234	7 654	15 888	108	19 978	15 818	35 796	126
70-74 ans	4 662	4 911	9 573	95	12 030	9 734	21 764	124
75-79 ans	2 420	2 679	5 099	90	6 195	5 146	11 341	120
80-84 ans	1 357	1 618	2 975	84	3 018	3 109	6 127	97
85-89 ans	649	783	1 432	83	1 366	1 535	2 901	89
90-94 ans	640	714	1 354	90	1 287	1 398	2 685	92
95 &+ ans	623	819	1 442	76	1 206	1 582	2 788	76
Non déclaré	179	170	349	105	274	288	562	95
TOTAL	1 203 089	1 246 301	2 449 390	97	2 181 119	2 224 209	4 405 328	98

Annexe 7 : Taux d'urbanisation en 1988 et 1998 par région et par département

REGIONS	DEPARTEMENTS	Taux 88	Taux 98
SUD-COMOE	Total Région	30,6	32,6
	Aboisso	18,0	21,3
	Adiaké	13,4	17,3
	Grand-Bassam	61,4	62,1
N'ZI COMOE	Total Région	25,0	28,8
	Bocanda	11 ,8	10,0
	Bongouanou	24,9	27,8
	Daoukro	25,6	37,3
	Dimbokro	30,1	57,5
	M'bahiakro	10,6	15,4
ZANZAN	Total Région	11,3	13,5
	Bondoukou	19,1	15,1
	Bouna	9,8	13,2
	Tanda	5,6	11,8
LACS	Total Région	38,4	44,9
	Tiébissou	18,9	21,7
	Toumodi	27,6	35,1
	Yamoussoukro	46,8	53,9
MOYEN COMOE	Total Région	31,6	31,9
	Abengourou	32,5	32,2
	Agnibilékrou	29,3	31,0
VALLEE DU BANDAMA	Total Région	52,9	57,1
	Béoumi	14,6	18,0
	Bouaké	74,9	78,6
	Dabakala	9,5	9,6
	Katiola	48,0	55,7
	Sakassou	14,4	15,2
LAGUNES	Total Région	82,3	83,7
	Abidjan	95,1	95,8
	Alépé	11,0	6,8
	Dabou	29,1	33,3
	Grand-lahou	3,1	28,8
	Jacqueville	30,8	23,0
	Tiassalé	17,8	13,4
MOYEN CAVALLY	Total Région	21,2	22,2
	Duékoué	27,0	18,9
	Guiglo	16,2	24,6
	Toulépleu	24,7	22,6
MONTAGNES	Total Région	22,0	26,9
	Bangolo	11,9	9,5
	Biankouma	13,1	18,5
	Danané	16,7	23,6
	Man	31,8	38,8
AGNEBY	Total Région	30,4	35,5
	Adzopé	31,0	37,1
	Agboville	29,7	33,6
SUD BANDAMA	Total Région	22,8	22,0
	Divo	24,0	22,5
	Lakota	18,8	20,4
	Issia	19,6	21,7

	Vavoua	10,6	9,2
REGIONS	DEPARTEMENTS	Taux 88	Taux 98
MARAHOUÉ	Total Région	27,5	28,7
	Bouaflé	33,6	32,2
	Sinfra	29,0	29,0
	Zuénoula	17,1	22,6
SAVANES	Total Région	28,1	32,5
	Boundiali	21,4	25,9
	Ferké	26,5	29,3
	Korhogo	29,3	36,3
	Tengréla	40,4	35,1
BAS SASSANDRA	Total Région	22,0	19,3
	San-Pédro	43,9	31,2
	Sassandra	16,5	12,3
	Soubré	12,9	14,2
	Tabou	16,9	16,4
DENGUELE	Total Région	17,0	19,4
	Odienné	17,0	19,4
WORODOUGOU	Total Région	16,3	20,2
	Mankono	8,7	12,4
	Séguéla	24,0	29,5
BAFING	Total Région	14,4	18,4
	Touba	14,4	18,4
HAUT SASSANDRA	Total Région	25,4	25,5
	Daloa	36,7	36,4
	Issia	19,6	21,7
	Vavoua	10,6	9,2
FROMAGER	Total Région	31,7	31,2
	Gagnoa	33,7	33,7
	Oumé	27,8	25,8
ENSEMBLE URBAIN		40,8	42,5

Annexe 8 : Population urbaine en 1975, 1988 et 1998 et taux d'accroissement urbain inter-censitaire

N°	Villes	Pop.Urbaine 1975	Accroissement 1975-1988	Pop.Urbaine 1988	Accroissement 1988-1998	Pop.urbaine 1998
1	Abengourou	30 028	5,4	59 106	1,8	71 462
2	Abidjan	951 216	5,7	1 929 079	3,8	2 877 948
3	Aboisso	13 527	3,6	21 329	2,3	27 218
4	Adiaké	5 653	4	9 385	4	14 280
5	Adzopé	21 147	4,3	36 150	1,8	43 821
6	Afféry	11 299	3,3	17 149	1,7	20 589
7	Agboville	26 914	4,3	46 324	1,4	53 822
8	Agnibilekro	13 355	4,8	24 354	2,9	33 061
9	Agou	-	-	3 722	0,5	3 943
10	Akoupé	10 873	5	20 412	0,7	21 881
11	Alépé	-	-	2 205	10,7	6 491
12	Anyama	26 406	6,1	56690	3,2	79 548
13	Arrah	16 015	2,1	20 875	1,1	23 388
14	Assuéfry	-	-	6 272	0,5	6 622
15	Ayamé	4 680	3,1	6 956	5,7	12 511
16	Azaguié	-	-	14 392	1,4	16 677
17	Bangolo	-	-	9 496	2,7	12 642
18	Bécédi-Brignan	-	-	7860	0,4	8 162
19	Béoumi	10 487	1,1	12 051	5,6	21 484
20	Bétié	-	-	5 634	4	8 519
21	Biankouma	45 33	8,4	12 822	2,7	17 067
22	Bin-Houyé	-	-	2 135	11,8	6 987
23	Bingerville	12 527	6,7	28752	2,1	35 944
24	Bloléquin	-	-	6 608	13	24 236
25	Bocanda	6 427	1,2	7 472	1,1	8 430
26	Bondougou	19 021	4,5	33 325	2,7	44 335
27	Bongouanou	15 459	1,8	19 483	1,1	21 898
28	Bonon	-	-	19 953	3,3	28 140
29	Bonoua	17 421	1,6	21 436	3,8	31 875
30	Botro	5 770	2,1	7 562	2,2	9 488
31	Bouaflé	17 188	5,9	35 750	2,8	47 941
32	Bouaké	175 264	5	326 910	3,3	461 618
33	Bouna	5 397	7,3	13 273	1,8	16 094
34	Boundiali	9 910	6,4	22 035	2,3	27 927
35	Brobo	-	-	3 145	4,9	5 210
36	Buyo	-	-	7 301	5,6	12 953
37	Dabakala	3 311	6,9	7 768	2,3	9 915
38	Dabou	23 134	4	38 407	3,2	53 633
39	Daloa	60 837	5,6	121 842	3,4	173 107
40	Danané	19 608	3,6	30 941	5,4	53 966
41	Daoukro	12 575	4,4	21 735	5	36 414
42	Diabo	-	-	3 357	4,4	5 322
43	Dianra	-	-	3 708	6,1	6 925
44	Diawala	-	-	4 597	3,9	6 911
45	Didiévi	-	-	2 763	6,8	5 551
46	Digonéfla	-	-	10 489	4	15 835
47	Dikodougou	-	-	7 493	1,6	8 879
48	Dimbokro	31 073	1,6	37 976	2	46 683
49	Divo	35 610	5,7	72 329	1,7	86 569
50	Doropo	-	-	5 364	3,1	7 409

51	Duékoué	13 297	5,8	27 571	2,9	37 374
52	Facobly	-	-	4 182	2,9	5 656
53	Ferkéssédougou	24 662	2,8	35 139	7,1	73 010
54	Fresco	-	-	2 145	11,8	6 975
55	Fronan	-	-	8 226	0,7	8 863
56	Gadouan	-	-	10 080	1,5	11 785
57	Gagnoa	42 285	5,6	85 501	2,1	107 124
58	Gbon	-	-	6 090	1,2	6 944
59	Gohitafla	-	-	6 950	3,1	9 646
60	Grand-Bassam	27 273	3,3	41 509	2,4	53 218
61	Grand-Lahou	3 788	3,4	5789	14,7	24 718
62	Guéyo	-	-	4 617	6,8	9 269
63	Guibéroua	5 281	3,2	7 868	3,7	11 512
64	Guiglo	9 283	7,1	22 328	4,6	35 928
65	Guitry	-	-	5 768	3,9	8 672
66	Hiré	10 253	2,8	14 643	1,9	17 837
67	Issia	10 863	7,9	28 821	3,4	40 975
68	Jacqueville	-	-	7 579	4,6	12 182
69	Kani	-	-	4 680	5	7 854
70	Katiola	18 625	4,7	33 662	1,3	38 515
71	Kokoumbo	-	-	3 110	5,7	5 579
72	Korhogo	45 250	7,1	109 439	2,5	142 039
73	Kouibly	-	-	4 845	3,3	6 840
74	Koun-Fao	-	-	2 322	5,7	4 192
75	Kouto	-	-	5 318	3,2	7 389
76	Lakota	12 958	4,2	21 929	3,1	30 154
77	Logoulé	-	-	5 638	2,3	7 147
78	Maféré	-	-	5 075	3,9	7 614
79	Man	50 288	4,6	89 575	2,5	116 657
80	Mankono	6 524	4	10 783	3,1	14 908
81	M'bahiakro	10 208	0,5	10 825	-0,2	10 641
82	M'batto	10 057	3,5	15 640	0,7	16 871
83	M'bengué	-	-	4 614	3,8	6 878
84	Meagui	-	-	7 648	8,5	18 093
85	Niablé	-	-	11 203	1,3	12 840
86	Niakaranadougou	-	-	3 941	7,2	8 254
87	Niéllé	-	-	9 599	-3,8	6 386
88	Odiénné	13 911	5,8	28 776	3,9	43 131
89	Ouangoulodougou	-	-	10 692	5	18 015
90	Ouaninou	-	-	3 090	2,1	3 832
91	Ouéllé	-	-	4 721	1,3	5 416
92	Oumé	14 032	5,7	28 772	0,2	29 519
93	Ouragahio	-	-	3 529	3,7	5 196
94	Prikro	-	-	4 934	2,1	6 133
95	Rubino	-	-	9 692	1,8	11 717
96	Saioua	-	-	23 076	-3,5	15 869
97	Sakassou	-	-	8 526	3,3	12 018
98	Sangouiné	-	-	3 866	4	5 887
99	San Pedro	31 606	6,5	70 590	6,1	131 800
100	Sassandra	8 401	3,6	13 259	1,9	16 167
101	Séguéla	12 692	6,7	29 149	3,7	43 027
102	Sikensi	-	-	7 150	4,9	11 820
103	Sinématiali	-	-	4 772	3,1	6 605
104	Sinfra	17 569	5,6	35 340	3,2	49 297
105	Sipilou	-	-	4 041	2,9	5 485
106	Soubré	7 016	12,8	32 817	5,5	58 136

107	Taabo	-	-	4 514	1	4 998
108	Tabou	6 520	3,2	9 815	8,1	22 498
109	Tafiré	-	-	8 909	4	13 518
110	Tai	-	-	3 583	0,9	3 930
111	Tanda	6 835	4,1	11 501	3,3	16 151
112	Tengréla	8 794	7,5	22 181	0,1	22 327
113	Tiapoum	-	-	2 153	3,4	3 072
114	Tiassalé	18 702	-0,5	17 439	0,6	18 573
115	Tiébissou	5 588	4,7	10 077	4,1	15 501
116	Tiémélékro	-	-	7 432	-1	6 646
117	Tieningboué	-	-	2 956	1,9	3 622
118	Tortiya	-	-	20 090	1,3	23 080
119	Touba	5 263	8,8	15 564	3,2	21 749
120	Toulepleu	5 195	3,3	7 871	3,6	11 443
121	Toumodi	13 113	4,2	22 297	3,3	31 511
122	Vavoua	6 957	9,5	22 297	1,5	26 224
123	Yakassé-Attobrou	-	-	4 164	3	5 674
124	Yamoussoukro	37 253	8,5	106 659	3,6	155 803
125	Zouan-Hounien	-	-	6 189	7,6	13 391
126	Zoukougbeu	-	-	4 416	2,7	5 827
127	Zuénoula	9 286	5,9	19 445	2	23 972
TOTAL		2 146 293	5,8	4418028	3,8	6 529 138

Annexe 9: Répartition de la population d'Abidjan par sexe et rapport de masculinité

Groupe d'âges	Hommes	Femmes	Total	Rapport de masculinité
0- 4 ans	166 196	159 494	325 690	104
0- 9 ans	162 832	169 738	332 570	96
10-14 ans	152 041	192 284	344 325	79
15-19 ans	156 193	218 083	374 276	72
20-24 ans	195 838	197 951	393 789	99
25-29 ans	172 639	150 483	323 122	115
30-34 ans	130272	110 354	240 626	118
35-39 ans	98 397	81 686	180 083	120
40-44 ans	77 788	56 171	133 959	138
45-49 ans	55 846	33 255	89 101	168
50-54 ans	34 521	20 602	55 123	168
55-59 ans	20 218	12 480	32 698	162
60-64 ans	12 344	9 185	21 529	134
65-69 ans	7 082	5 430	12 512	130
70-74 ans	3 909	3 501	7 410	112
75-79 ans	1 823	2 014	3 837	91
80-84 ans	1 038	1 310	2 348	79
85-89 ans	627	746	1 373	84
90-94 ans	842	865	1 707	97
95 &+ ans	734	821	1 555	89
Non déclaré	161	154	315	105
TOTAL	1 451 341	1 426 607	2 877 948	102

Annexe 10 : Taux de migration selon la ville

Villes	Immigrants internes %	Immigrants externes %	Migrants %
Abengourou	32,4	12,4	44,8
Abidjan	41,3	16,5	57,9
Aboisso	38,0	13,2	51,2
Adiaké	33,0	19,7	52,7
Adzopé	33,3	9,9	43,2
Afféry	14,8	15,3	30,1
Agboville	35,2	7,7	42,9
Agnibilekro	37,8	12,9	50,7
Agou	26,8	9,4	36,2
Akoupé	20,6	15,4	36,0
Alépé	40,6	10,3	50,8
Anyama	39,8	10,9	50,8
Arrah	15,5	8,7	24,3
Assuéfry	18,5	11,1	29,6
Ayamé	32,1	20,4	52,4
Azaguié	29,5	19,8	49,3
Bangolo	33,8	5,1	38,9
Bécédi-Brignan	20,8	13,3	7,5
Béoumi	34,9	6,3	41,2
Béttié	37,1	19,0	56,1
Biankouma	31,9	6,7	38,5
Bin-Houyé	20,2	14,4	34,7
Bingerville	50,1	12,5	62,6
Bloléquin	22,6	32,4	55,0
Bocanda	28,0	5,9	33,8
Bondougou	29,0	6,2	35,1
Bongouanou	27,2	9,0	36,3
Bonon	30,1	16,3	46,4
Bonoua	24,1	9,8	33,9
Botro	34,0	3,4	37,4
Bouaflé	38,2	8,0	46,2
Bouaké	36,9	9,5	46,4
Bouna	23,3	6,9	30,2
Boundiali	31,0	5,5	36,4
Brobo	33,7	5,5	39,2
Buyo	32,1	25,1	57,2
Dabakala	37,8	7,4	45,3
Dabou	39,2	13,1	52,3
Daloa	39,6	9,7	49,3
Danané	19,6	25,0	44,7
Daoukro	33,5	11,1	44,5
Diabo	28,9	5,0	33,9
Dianra	43,7	5,8	49,5
Diawala	13,0	10,0	23,1
Didiévi	42,8	5,1	47,9
Digonéfla	28,9	20,2	49,0
Dikodougou	33,1	7,5	40,6
Dimbokro	40,4	6,9	47,3
Divo	33,1	10,7	43,8
Doropo	14,2	23,4	37,6
Duékoué	38,9	13,4	52,3
Facobly	33,0	2,4	35,4

Ferkéssédougou	29,6	7,6	37,2
Fresco	40,8	17,3	58,0
Fronan	14,3	1,1	15,4
Gadouan	25,5	19,5	45,0
Gagnoa	36,5	12,2	48,7
Gbon	14,4	2,3	16,7
Gohitafla	21,8	2,7	24,5
Grand-Bassam	38,7	14,1	52,8
Grand-Lahou	43,8	17,5	61,3
Guéyo	33,6	18,9	52,5
Guibéroua	38,6	12,3	51,0
Guiglo	37,2	22,0	59,2
Guitry	30,6	16,1	46,7
Hiré	24,3	17,3	41,6
Issia	33,5	10,1	43,6
Jacqueville	42,3	19,3	61,6
Kani	27,8	13,7	41,5
Katiola	35,5	5,0	40,5
Kokoumbo	29,3	8,6	37,9
Korhogo	30,2	6,9	37,1
Kouibly	31,6	4,4	36,1
Koun-Fao	47,7	5,5	53,2
Kouto	16,7	2,2	18,9
Lakota	30,6	10,8	41,5
Logoualé	27,8	4,0	31,9
Maféré	28,0	21,5	49,4
Man	39,1	9,1	48,1
Mankono	32,0	4,0	36,1
M'bahiakro	33,9	9,0	43,0
M'batto	27,4	9,7	37,1
M'bengué	16,9	6,1	23,0
Meagui	41,6	24,4	66,0
Niablé	15,6	26,7	42,3
Niakaranadougou	28,7	5,9	34,5
Niéllé	18,1	9,5	27,6
Odiénné	34,3	6,0	40,2
Ouangoulodougou	33,4	18,2	51,6
Ouaninou	17,9	16,8	34,7
Ouéllé	37,3	8,5	45,8
Oumé	34,4	11,4	45,8
Ouragahio	33,1	14,4	47,5
Prikro	16,0	6,7	22,7
Rubino	27,2	15,9	43,1
Saioua	32,6	14,7	47,3
Sakassou	43,0	7,9	50,9
Sangouiné	25,0	7,1	32,1
San Pedro	49,8	15,7	65,5
Sassandra	32,4	25,9	58,2
Séguéla	34,9	14,0	48,9
Sikensi	37,7	11,7	49,5
Sinématiali	28,1	5,1	33,2
Sinfra	24,7	11,1	35,7
Sipilou	16,0	14,4	30,4
Soubré	44,1	14,5	58,5
Taabo	48,3	19,4	67,7
Tabou	23,7	39,1	62,8

Tafiré	28,4	10,1	38,4
Tai	31,7	22,3	54,1
Tanda	37,4	6,8	44,2
Tengréla	15,3	18,9	34,2
Tiapoum	18,7	25,9	44,6
Tiassalé	36,9	15,2	52,0
Tiébissou	37,9	8,8	46,7
Tiémélékro	17,3	19,7	37,0
Tieningboué	35,9	6,9	42,8
Tortiya	32,8	28,5	61,3
Touba	47,1	6,1	53,1
Toulepleu	23,0	24,5	47,5
Toumodi	39,8	10,3	50,2
Vavoua	32,5	13,6	46,0
Yakassé-Attobrou	18,1	17,5	35,6
Yamoussoukro	40,1	11,8	51,8
Zouan-Hounien	20,5	11,0	31,5
Zoukougbeu	32,2	15,5	47,6
Zuénoula	31,8	8,8	40,6
Ensemble urbain	37,5	13,9	51,4